

STRATÉGIES DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Bulletin du PRC PPTE et du PRC CPE



Numéro 28, 3^e trimestre 2006

Analyse et stratégie de désendettement des PPTE

Objectifs du 4 ^{ème} atelier interrégional pour la Phase 4	2
Le Rwanda adopte une nouvelle stratégie de financement	3
Nouveaux ateliers nationaux sur la stratégie de désendettement et nouvelle politique de financement	4
Cadre de référence de la politique de la dette publique	5
Conclusions sur l'atelier du PRC PPTE sur la dette intérieure	6
Ghana: atelier sur l'analyse de la nouvelle stratégie de financement	7
Initiative PPTE et progression des DSRP : octobre 2006	8
Activités récentes et à venir du PRC PPTE	10
Appui juridique aux PPTE- Plaidoyer pour le développement international (A4ID)	15
Questions techniques sur l'allègement de la dette	16

Flux de capitaux privés étrangers

Ouganda : Hausse des investissements et des profits, mais besoins accrus de création d'emplois et de suivi des actifs	12
Actualisation des activités du PRC CPE	14
Capitaux privés étrangers: questions fréquentes	14

OBJECTIFS DU 4^{EME} ATELIER INTERREGIONAL POUR LA PHASE 4

Le quatrième atelier interrégional s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) du 8 au 10 mai 2006, avec la participation de responsables de la gestion de la dette et de l'aide venus de 36 PPTE. Les principaux objectifs étaient les suivants :

- **informer les PPTE sur les modalités de gestion de la phase 4 du PRC PPTE ;**
- **permettre aux PPTE de se fixer des objectifs pour la phase 4, y compris les nouvelles autoévaluations des capacités et les plans nationaux de renforcement des capacités ;**
- **échanger sur les expériences de négociation de l'allègement de la dette et de mobilisation de nouveaux financements ;**
- **échanger des informations sur les meilleures pratiques sur les réformes institutionnelles et juridiques.**

Le renforcement des capacités dans la phase 4

Les objectifs de la phase 4 ont été présentés lors de la première session et comprenaient : 1) la mise en œuvre des stratégies nationales pour assurer la viabilité à long terme et éviter de futures crises de la dette ; 2) pérenniser le renforcement des capacités dans les PPTE ; et 4) transférer les responsabilités de gestion aux organisations régionales et aux PPTE. Les débats qui ont suivi ont révélé la nécessité pour les PPTE : 1) d'approuver formellement les stratégies et les mettre en œuvre ; 2) d'élaborer des plans de renforcement des capacités afin de disposer des compétences requises en gestion de la dette et de l'aide ; 3) de s'accorder sur des cibles réalistes pour la fin de la phase, et 4) de jouer un rôle accru dans la gestion du PRC, y compris dans le cofinancement du programme.

La deuxième session a été l'occasion pour les PPTE d'analyser le questionnaire de la nouvelle autoévaluation des capacités, lequel a été réactualisé pour répondre aux impératifs de la phase 4, et pour inclure davantage de détails sur la dette externe, la dette interne, la Nouvelle politique de financement et le renforcement des capacités. Après avoir débattu du questionnaire en session plénière, les PPTE ont défini les principaux résultats aptes à décrire la situation qui prévaut dans chaque pays. Les différences entre les résultats des autoévaluations en phase 3 et en phase 4 ont été également analysées à cette occasion, traduisant ainsi l'accent mis par la phase 4 sur la question de savoir si les PPTE approuvent et mettent en œuvre les stratégies. Il a été convenu que la validation des résultats et cibles de référence se ferait au niveau des autorités nationales, et serait présentée à la réunion du comité exécutif du PRC en novembre 2006.

La troisième session fut l'occasion pour les PPTE de définir des Plans stratégiques nationaux. Ceux-ci incluaient des cibles détaillées et réalistes pour chaque pays ainsi que les activités requises pour les

atteindre, les risques et les stratégies d'atténuation, ainsi que les sources potentielles de financement ou de contributions en nature au niveau national. Les plans stratégiques qui en découleront serviront de guide à toutes les activités des PMOP au cours de la phase 4.

La quatrième session était centrée sur la condition requise par la phase 4 pour que tous les PPTE élaborent des Plans nationaux de renforcement des capacités (PNRC). Ces plans ont pour objectif de définir les besoins en matière de renforcement des capacités pour les individus, les services et organismes en charge de la gestion de la dette, pour servir de principes directeurs aux activités des PMOP (partenaires de mise en œuvre du programme) et des autres organisations intervenant dans le renforcement des capacités. Ils contribueront aussi à la viabilité du programme et à son appropriation par les PPTE. Une session plénière a été consacrée à l'évaluation de ces orientations et au format d'élaboration des PNRC (plans nationaux de renforcement des capacités). Par la suite, les PPTE et les organisations régionales ont défini les types d'informations et de rapports à utiliser pour la compilation des PNRC, la date de l'opération et les modalités de la coordination avec les programmes de formation des autres organisations.

Allègement de la dette, nouvelle politique de financement et lois/institutions

La session suivante de l'atelier était consacrée aux échanges d'information sur les meilleures pratiques de négociation de l'allègement de la dette, de mobilisation de nouveaux financements qualitativement plus intéressants et de renforcement des cadres juridique et institutionnel pour la gestion de la dette.

La première session a traité du progrès dans la négociation de l'allègement de la dette. La définition des nouveaux PPTE et les détails de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale y ont été traités, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre dans les PPTE. Au cours des débats qui s'ensuivent, les pays ont échangé leurs expériences au sujet des poursuites judiciaires engagées par les créanciers et de l'appui contre les actions en justice accessible aux PPTE, comme A4ID (voir page 16). La difficulté qu'ils ont à obtenir l'allègement de la part des créanciers du Club de Paris et hors Club de Paris a été soulignée, en expliquant l'impact de l'allègement IADM (Initiative d'allègement de la dette multilatérale) sur leurs budgets et les flux nets d'entrée de l'aide dans leurs pays. L'extension de l'allègement IADM à l'Amérique latine (par le biais de la Banque caribéenne de développement et la Banque interaméricaine de développement).

La deuxième session a traité des développements récents dans la politique et la stratégie d'aide, y compris les derniers développements portant sur la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, l'absence de progrès dans l'établissement des systèmes de mutualisation des

responsabilités entre les pays en développement et les donateurs ou les prêteurs, ainsi que l'analyse de la meilleure pratique des pays dans l'évaluation de la qualité et de l'efficacité de l'aide, et dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de gestion de l'aide. Les pays ont alors débattu de leurs expériences sur l'absence de garantie de l'aide, ainsi que de leurs efforts pour évaluer l'aide, concevoir et mettre en application des stratégies de gestion de l'aide. Ils ont invité le PRC à mener les trois actions suivantes : 1) intégrer l'analyse de l'aide et la gestion de la dette pour s'assurer de la viabilité du désendettement après le PRC PPTE ; 2) incorporer les critères de la Déclaration de Paris à la méthodologie du PRC ; et 3) développer un abrégé des pratiques des donateurs pour aider les PPTE à formuler des stratégies. Les pays ont surtout souligné que l'efficacité de l'aide ne pourra s'améliorer que si les pays développent leurs propres capacités d'en diriger le processus, et ont instamment demandé au PRC de jouer un rôle majeur dans ce sens.

La dernière session permit aux PPTE de débattre sur les meilleures pratiques institutionnelles et juridiques de gestion de la dette. Les PMOP (partenaires de mise en œuvre du programme) ont présenté les conclusions d'une étude de PRC sur les meilleures pratiques institutionnelles et juridiques, suivies des interventions du Burkina Faso sur la coordination et du Nicaragua sur sa loi sur la dette. Les conclusions de cette session ont dégagé la nécessité, pour les pays, d'avoir : 1) des structures de coordination efficaces intégrant la gestion de la dette et de l'aide, la politique macroéconomique et les besoins financiers requis pour les OMD (Objectifs du millénaire pour le développement) ; 2) des organismes dirigeants ou les structures de coordination qui mettent en application les politiques de gestion de la dette et de l'aide ; 3) des équipes techniques pour conduire l'analyse de support d'information et de contrôle et pour préparer les documents annuels de la politique gouvernementale de financement ; 4) des procédures politiques pour s'assurer de l'intégration de telles mesures au budget annuel ; et 5) des manuels définissant les procédures à suivre et les rôles à jouer dans la mise en œuvre des politiques et assurant un échange d'information adéquat au sein des différentes unités.

À l'issue de l'atelier, les PPTE ont exprimé leur soutien ardent au PRC, mettant en avant l'adaptation continue de sa méthodologie à leurs besoins. Ils se sont engagés à atteindre les objectifs en matière de renforcement des capacités et les engagements financiers, et à mettre en application les réformes institutionnelles et juridiques requises. Dans l'optique de la phase 4, ils ont aussi instamment invité le PRC à se concentrer davantage sur la pérennisation du désendettement après le point d'achèvement des PPTE, notamment en aidant les pays à analyser, à adopter et à mettre en œuvre de nouvelles politiques de financement externe et internes du développement.

LE RWANDA ADOPTE UNE NOUVELLE STRATEGIE DE FINANCEMENT

Le 10 août le Rwanda a parachevé sa nouvelle stratégie gouvernementale de financement, en adoptant les recommandations d'un atelier sur l'aide et la stratégie de désendettement qui s'est tenu à partir du 31 juillet.

Organisé avec le concours de DRI et MEFMI, cet atelier financé par le MINECOFIN et le PRC PPTTE réunissait 30 hauts fonctionnaires du gouvernement. Son but était d'identifier les voies et moyens de financer la stratégie du développement du Rwanda et son programme d'investissement à long terme (PILT), en :

1. concevant des stratégies d'allègement de la dette externe et interne et de nouvel emprunt, compatible avec le budget 2007 et le CDMT (cadre des dépenses à moyen terme) 2007-09 ;
2. améliorant l'exécution de la politique gouvernementale du Rwanda en matière d'aide, en analysant la convergence de cette politique avec celles des donateurs et l'impact potentiel d'une convergence accrue ;
3. produisant un recueil des politiques et des procédures des donateurs, devant servir de guide pour mobiliser des ressources de meilleure qualité auprès de la communauté internationale ; e
4. finalisant un plan de renforcement des capacités pour s'assurer que les recommandations de l'atelier peuvent être entièrement exécutées, et donc que le PILT pourra être financé.

RESULTATS ET RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE

Dette extérieure

L'objectif du PILT est d'atteindre un PIB par tête de 900 USD d'ici à 2020, et pourrait être financé sans compromettre la viabilité du désendettement, tel qu'il ressort d'une analyse faite en utilisant le Cadre de la viabilité du désendettement à long terme du FMI et de la Banque mondiale. En retenant une hypothèse réaliste de l'allègement de la dette (i.e. que tous les créanciers ne participent pas à l'initiative PPTTE), le ratio VA/exportations du Rwanda serait en 2012 de 123%, son plus haut niveau, comparé à son point de référence de VDLT (viabilité du désendettement à long terme) de 150%, et tous les autres ratios restant viables.

L'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) produira : i) une baisse considérable des ratios de la dette, suivie d'un redéploiement des financements du FAD et de l'AID en prêts ; et ii) une compensation partielle de la réduction du service de la dette par l'IADM (en moyenne 10 millions de USD par an pendant les trois années à venir) par la réduction des futurs décaissements du FAD/AID.

Pour maintenir la viabilité du désendettement, le Rwanda devra poursuivre la diminution de ses emprunts en s'assurant que 75-80% de l'aide continue à être des dons, ce qui implique une augmentation importante des donations bilatérales. Il lui faudra donc plafonner ses emprunts à une moyenne de 100 millions de USD par an sur la période 2007-09, ce qui permettra un décaissement

maximum tout en maintenant la dette à un niveau acceptable. Il a également décidé de maintenir l'actuelle composante minimum de don de 50% dans les emprunts nouveaux pendant les 3 années à venir. Ceci ne réduira pas l'accès du Rwanda à l'aide de manière significative, puisque la quasi-totalité des prêteurs intègrent cette composante de don.

Le nouveau financement extérieur

La viabilité du financement du PILT (programme d'investissement à long terme) impliquera également d'augmenter l'aide pour passer de 400 millions USD à 600 millions USD en 2008, ce qui est compatible avec les engagements des donateurs à doubler l'aide à l'Afrique d'ici à 2010. Il faudra également améliorer significativement l'efficacité et la capacité d'absorption de l'aide, étant donné que le Rwanda a déjà une grande réserve d'aide non versée en raison de la lenteur d'exécution des projets. Les convergences des conditions des donateurs et des créanciers avec la politique de l'aide du Rwanda (ainsi que leur conformité aux indicateurs d'efficacité de l'aide de la déclaration de Paris) varient considérablement. Il sera essentiel d'améliorer cette convergence pour chaque donateur, de manière à mieux cadrer les efforts du gouvernement du Rwanda pour accroître l'aide sur les partenaires au développement les plus convergents, et diversifier sa base de donateurs. L'atelier a également décidé des manières dont le gouvernement peut améliorer ses propres passations des marchés, gestion financière, surveillance et procédures d'évaluation.

À un niveau plus macro-économique, il sera essentiel de mener une analyse complète de l'impact sur l'économie d'une augmentation de l'aide, et de l'équilibre entre l'investissement et les dépenses récurrentes, afin d'évaluer tout risque de syndrome hollandais, et assurer une dépense et une absorption maximum de l'aide en évitant tout impact négatif sur la stabilité macroéconomique.

Dette intérieure

L'atelier a analysé des scénarios de restructuration de la dette du gouvernement vis-à-vis de la Caisse sociale du Rwanda (CSR), et a constaté que la proposition actuelle (émission de bons à dates de maturité multiples) est la meilleure solution pour les deux parties. Il a également examiné les divers scénarios pour les émissions futures de la dette intérieure, et a recommandé que :

- la dette intérieure ne soit pas employée pour financer le PILT, sauf en cas de déficits provisoires de liquidité (par exemple dans l'octroi de l'aide par les donateurs) ;
- pour l'émission de titres de créance domestique, la priorité doit se porter sur le développement des marchés financiers. Cela impliquera d'émettre des titres à plus long terme de petits montants, pour promouvoir l'épargne et l'investissement à plus long terme, en glissement graduel vers des bons à dix ans ;
- pour faciliter le développement des marchés financiers, il importera de diversifier les institutions financières vigoureusement, par le

crédit-bail, les capitaux à risques et la micro finance.

Politique macroéconomique

Le financement de la viabilité du PILT comportera également l'exécution accélérée des politiques pour augmenter la collecte des ressources fiscales et les recettes d'exportation, en partie par une stratégie de la promotion du secteur privé. Il sera nécessaire d'ici à 2020 de relever le ratio du revenu/PIB en partant de 14,5% à 18%, et le ratio d'exportation/PIB de 13,4% à 15%. De telles augmentations devraient être possibles si la collecte des ressources augmente avec les revenus les plus élevés et une formalisation croissante de l'économie, et si des efforts pour favoriser une plus haute valeur ajoutée dans les exportations sont poursuivis activement.

PILT ET DEPENSES POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Le PILT implique une ambitieuse augmentation des dépenses d'investissement. De telles dépenses doivent être très soigneusement hiérarchisées selon leur impact sur les indicateurs de résultats ciblés du développement et des OMD (Objectifs du millénaire pour le développement), aussi bien que complété par une analyse exhaustive des dépenses récurrentes requises pour maintenir les investissements (par un chiffrage budgétaire du programme et du processus du CDMT). Une telle analyse devra être désagrégée par la zone pour tenir compte du processus de décentralisation. Ces étapes surviendront pendant la préparation du budget 2007 et du rapport des priorités, du CDMT 2007-09, et de la Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté (EDPRS).

LES BESOINS EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

L'atelier a également fait un grand nombre de recommandations pour renforcer le cadre institutionnel et juridique pour la gestion de la dette et de l'aide, notamment :

- la création d'un Comité d'exécution de la politique gouvernementale de financement pour aider le gouvernement à prendre les bonnes décisions de financement ; et
- l'assurance que les débats budgétaires incluent la discussion sur les progrès des financements publics.
- un éventail de besoins de formations et d'appuis techniques sur les questions de la dette, de l'aide, de la macroéconomie et des dépenses de lutte contre la pauvreté.

De façon générale, le Rwanda pourrait financer son PILT avec un effort important du gouvernement et de la communauté internationale, sans compromettre la viabilité de son désendettement. Cela devra inclure une augmentation importante des dons, en même temps qu'un grand effort de collecte des recettes budgétaires et d'exportations, et une amélioration de l'efficacité et de l'absorption de l'aide.

NOUVEAUX ATELIERS NATIONAUX SUR LA STRATÉGIE DE DÉSENDETTEMENT ET NOUVELLE POLITIQUE DE FINANCEMENT

Le programme d'activités du CEMLA (Centre d'études monétaires latino-américaines) prévoit quatre ateliers nationaux : le Nicaragua (en mars), le Honduras (en juin), la Bolivie (en octobre, cofinancé par GTZ) et la Guyana (en décembre). Ces ateliers ont été conçus en tenant compte de la situation post-PPTE des pays qui ont atteint le point d'achèvement. Par conséquent, il met un plus grand accent sur la nouvelle politique de financement et sur la réduction de la pauvreté comme moyens de se conformer aux objectifs du millénaire, sans ignorer la nécessité d'inclure l'allègement de la dette en tant qu'autre élément de la stratégie.

Selon le nouveau contexte et grâce à la flexibilité de la méthodologie de CPE (capitaux privés étrangers), CEMLA a redéfini d'une façon générale ce type d'événements afin de prévoir des éléments d'appui à l'exécution des politiques plus efficaces, sans négliger le développement des capacités. Ainsi, on sera assuré que, par exemple, les stratégies de la dette et la nouvelle politique de financement serviront à atteindre les objectifs spécifiques des programmes nationaux de développement (PND) ou des stratégies de réduction de la pauvreté telles que conçues par les pays eux-mêmes. En conséquence, le programme inclut explicitement un des principes directeurs de la conception de son programme d'activités en lien avec le niveau de l'engagement, de la propriété et de la direction que les pays membres comptent réaliser en réduisant leur dépendance vis-à-vis de l'assistance technique extérieure.

Les pays de la région ont accompli des progrès significatifs vers l'élaboration de nouveaux PND, non seulement à l'intention du secteur social, mais également du secteur productif par la

promotion de la croissance économique. Néanmoins, de tels efforts doivent être complétés par l'examen des conditions de financement, l'identification des secteurs susceptibles d'être financés, ou encore les actions qui devraient être engagées pour obtenir le financement supplémentaire nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans les plans, qui impliquent non seulement les questions quantitatives mais, surtout, la forme (qualité) de financement.

Le développement des activités mentionnées ci-dessus peut être graphiquement exprimé comme suit :

L'encadré 1 montre la nécessité de pouvoir compter sur chaque information disponible et récente émanant de tous les groupes de travail (dette extérieure et intérieure, nouvelle politique de financement, questions macroéconomiques et réduction de la pauvreté), aussi bien que sur l'analyse historique appropriée (par exemple le portefeuille de financement, la situation macroéconomique, etc.). Un aspect fondamental de l'étape préparatoire est l'évaluation des politiques et des procédures mises en application par les donateurs, les créanciers et le gouvernement. Ces aspects constituent, avec les montants de financement, les bases pour concevoir une nouvelle stratégie et les futures politiques de financement.

L'encadré 2 se rapporte aux hypothèses, au traitement, et aux politiques sous-jacentes aux divers scénarios de chaque groupe, alors que l'encadré 3 reflète les actions supplémentaires à prendre pour l'exécution des PND (par exemple les mesures visant à accroître les capacités d'exécution des projets et à améliorer le cadre juridique ainsi qu'à financer la coordination).

L'encadré 4 montre l'intérêt d'un scénario

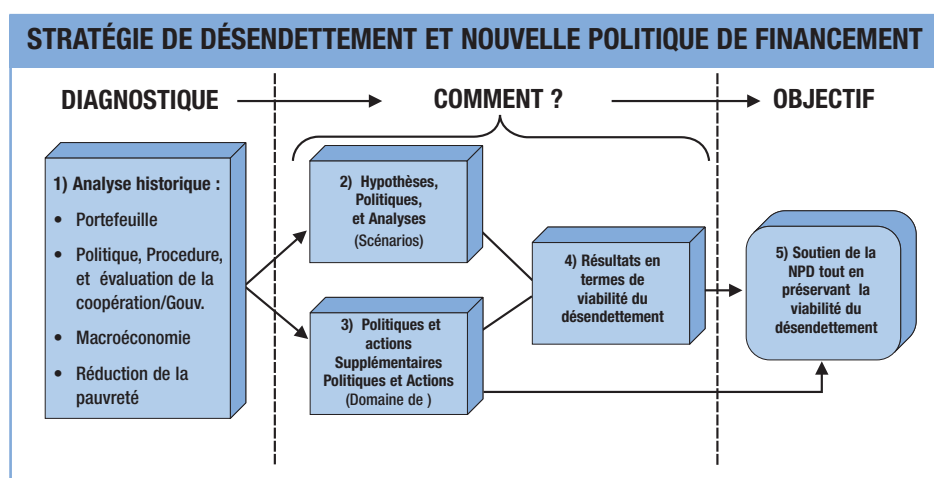
combiné qui, en plus d'inclure les PND et les impératifs de la stratégie de financement (montants et qualité), devrait également satisfaire à la viabilité de la dette publique. Ainsi, la stratégie de financement devient un instrument étayant l'exécution du plan (Encadré 5).

Il s'ensuit clairement que l'analyse de la viabilité du désendettement n'est pas une fin en soi mais un outil qui aide à définir la meilleure combinaison de financement qui, en plus de respecter les impératifs du PND, peut également se refléter dans un désendettement durable. En conséquence, cet exercice commence par une évaluation chiffrée du PND ou la réalisation des objectifs du millénaire et l'analyse se concentre sur la stratégie de financement.

Caractéristiques méthodologiques des ateliers nationaux

Le nouveau contour des ateliers nationaux exige une définition précise des travaux préparatoires précédents, de leur contenu, et des messages de politique à inclure dans les rapports. Ces activités se développeront selon les étapes suivantes :

- l'étape de préparation est la plus importante pour atteindre les objectifs prévus et notamment pour intégrer l'examen de l'information disponible pour la conception de la stratégie, la vérification de la base de données, et la conception des scénarios possibles. De plus, les coûts à supporter par le pays pour l'exécution du PND devraient être établis selon une approche à long terme ;
- le développement de l'atelier comprend la présentation des perspectives du gouvernement, afin de donner aux participants leur approche et les résultats attendus, l'évaluation et l'analyse des scénarios proposés lors de l'étape de préparation, ainsi que l'analyse des résultats et la rédaction des rapports. L'atelier doit élaborer une stratégie de financement conforme aux PND (programmes nationaux de développement), aux restrictions imposées par la coopération internationale, et à la viabilité du désendettement à long terme ;
- le rapport final doit être examiné par un groupe restreint responsable du perfectionnement de ce document avant sa soumission aux hauts fonctionnaires de gouvernement. Un aspect important consiste à ajuster le document pour le cadrer au but recherché, par exemple en utilisant la terminologie appropriée et conforme au cadre juridique du pays ou à la présentation des demandes de financement aux donateurs ou aux créanciers.





En avril 2006, le Pôle régional de formation en gestion de la dette en Afrique du centre et de l'ouest (Pôle-Dette) a entrepris la préparation d'un cadre de référence des politiques de la dette publique dans les pays de la zone franc. Cette initiative est une des principales recommandations des missions institutionnelles d'appui que DRI et Pôle-Dette ont organisées depuis 2002 dans pratiquement tous les pays de la région, pour encourager l'adoption des lois sur la politique de la dette publique qui répondent aux normes internationales. L'initiative entreprise par Pôle-Dette vise à faire d'un texte juridique communautaire (règlement) le cadre de référence à la préparation des textes nationaux. Nous devons répondre à deux questions afin de comprendre cette initiative.

I - POURQUOI UN TEXTE JURIDIQUE COMMUNAUTAIRE ?

Cette approche s'explique principalement par les nombreux facteurs que les pays de la zone franc ont en commun. Ils sont membres de deux unions monétaires (la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale - CEMAC et l'Union économique et monétaire ouest africaine - UEMOA) qui, depuis les années 90, se sont engagés à renforcer leur intégration économique, monétaire, et financière. Cette situation a conduit à uniformiser davantage leur législation dans les domaines monétaires et financiers. Cette convergence, résultant principalement du fait que les pays de la zone franc ont une devise commune (le franc CFA - CFAF) émise par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), a favorisé l'intégration des systèmes monétaire, bancaire, et financier nationaux. Elle a également donné naissance à une législation uniforme dans les domaines bancaire, du système financier, du change, de l'émission monétaire, et dans certains aspects de la gestion fiscale.

En conséquence, l'adoption d'un texte juridique communautaire dans le domaine de la dette publique est conforme à l'objectif de renforcement de l'intégration économique et financière dans la zone franc. De plus, l'adoption d'un texte communautaire a le double avantage d'être expéditive et d'éviter des divergences entre les textes nationaux.

II - COMMENT VONT S'ARTICULER LE CADRE COMMUNAUTAIRE DE REFERENCE ET LES LEGISLATIONS NATIONALES ?

Un Règlement communautaire sera adopté pour chacune des deux unions monétaires, un pour la CEMAC et l'autre pour l'UEMOA. La teneur de ces deux Règlements sera identique et n'éliminera pas l'adoption de textes spécifiques à chaque pays membre. Toutefois, les textes nationaux doivent dans tous les cas être conformes aux dispositions du texte communautaire. On prévoit également que dans leur préambule les textes nationaux (lois, décrets, et autres règlements) accordent la primauté au cadre de référence de la communauté.

À cet égard, le Règlement communautaire visera principalement à permettre l'internalisation des normes internationales de gestion de la dette publique à travers :

- la définition uniforme de la portée de la politique de la dette publique, qui s'appliquera à l'emprunt domestique et étranger négocié directement par l'État ou par les entités décentralisées de l'État, ou garanti par l'État ou ses entités décentralisées ;
 - l'obligation d'élaborer des politiques nationales de la dette publique : chaque pays membre sera tenu de mettre en application une politique de la dette publique établissant les orientations en matière d'emprunt public et de gestion de la dette publique. Ces orientations détermineront une stratégie pour s'assurer que le niveau et le taux de croissance de la dette seront viables, que le service de dette publique sera payé de façon régulière, et que les objectifs de coût et de risque de l'État seront atteints. En outre, des stratégies nationales de la dette publique seront stipulées dans un document annexé à la loi sur le budget, et comporteront un minimum d'indications telles que la justification de l'emprunt, les plafonnements de la dette et des garanties, la structure du portefeuille et des conditions indicatives pour tout nouvel emprunt, ainsi que l'échéancier de remboursements viables de la dette publique au cours des 15 années à venir ;
 - l'obligation pour les États de définir et de respecter la compétence des administrations et des organismes impliqués dans l'élaboration, l'exécution, et le suivi de la politique de la dette publique, afin d'éviter les chevauchements des tâches et les conflits d'autorité ; et de rendre disponible un manuel des procédures couvrant les fonctions et les activités de la gestion de la dette publique ;
- l'obligation des États de prendre les mesures nécessaires pour garantir la transparence du processus de la dette publique, et pour assurer la disponibilité, l'accessibilité, la qualité, et la sauvegarde des données et de l'information impliquant la dette publique, et pour soumettre à des audits indépendants les organismes responsables de la gestion de la dette publique ou de l'utilisation des ressources provenant de l'endettement public ;
 - l'obligation des États de créer une structure de coordination de la politique de la dette publique avec les politiques monétaires et fiscales, dans les conditions (mandat et composition) régissant le texte communautaire (le Règlement) ;
 - l'obligation pour les pays membres de désigner une autorité unique compétente pour conduire des négociations et pour signer des conventions d'emprunt et tous les autres accords liés à la dette de l'État, et pour garantir les conventions signées par l'État en direction de ses organes décentralisés ou des tiers. Le Règlement exigera également des États de s'abstenir de garantir des prêts consentis à des conditions plus onéreuses que leur propre emprunt.

La législation nationale visera principalement à établir ces engagements dans chaque pays membre, principalement par l'internalisation des dispositions du Règlement communautaire, tout en indiquant dans chaque pays les modalités pour définir la compétence et les responsabilités dans le circuit de la dette, et les dispositions spécifiques concernant la transparence dans la notification et le processus et de la dette publique. Les textes nationaux organiseront également la structure de coordination, désignera l'autorité unique compétente en matière d'emprunt public et de garanties d'État, aussi bien que les conditions dans lesquelles les organismes responsables de la gestion de la dette et l'utilisation des ressources provenant de l'emprunt public seront soumis à des audits indépendants.

CONCLUSIONS DE L'ATELIER DU PRC PPTTE SUR LA DETTE INTERIEURE



Dans la région MEFMI, il n'y a pas lieu d'insister outre mesure sur la nécessité d'inclure la dette publique intérieure dans l'analyse de la stratégie globale de désendettement. Cela tient aux trois raisons suivantes :

- 1) les analyses standards de la viabilité qui ont été menées au titre de l'initiative PPTTE ne prennent pas en compte la contrainte financière du budget global, ni les effets des ajustements fiscaux et monétaires sur les besoins d'émission de la dette intérieure ;
- 2) le glissement opéré par plusieurs PPTTE de l'endettement extérieur vers plus d'endettement intérieur au moment de leur sortie de l'initiative PPTTE pourrait nuire à la viabilité du désendettement global et limiter les avantages que peuvent procurer aux pays les programmes d'allègement de la dette extérieure ; l'accroissement de l'endettement intérieur dans les pays MEFMI devient très préoccupant. C'est une conséquence de la baisse de l'aide extérieure, des restrictions imposées par les programmes du FMI qui empêchent d'emprunter à l'extérieur en terme commercial, et des interdictions de financer les déficits budgétaires par des moyens monétaires, ce qui pousse les pays à se tourner davantage vers l'endettement intérieur.
- 3) La plupart des États membres des PPTTE de la région MEFMI doivent élaborer une stratégie d'émission de la dette intérieure qui assure le développement à long terme du secteur financier et une épargne et un investissement intérieur accrus.

En outre, les évaluations antérieures ont relevé l'absence de capacités à concevoir des stratégies de désendettement intérieur dans les PPTTE du MEFMI. Face à ces constats, MEFMI a organisé un atelier régional à l'intention des analystes de la politique dans les ministères des Finances et les Banques centrales des PPTTE membres du PRC. L'atelier visait, d'une part, à offrir une formation globale aux cadres participants en matière d'analyse de la stratégie de désendettement et, d'autre part, à constituer des équipes pérennes de responsables gouvernementaux capables d'actualiser régulièrement l'analyse de la dette intérieure et de la dette globale et avec un minimum d'assistance extérieure.

Questions de politiques issues de l'atelier

L'expérience de terrain montre que la gestion de la dette publique intérieure génère des tensions et des défis dans le contexte d'une gestion macroéconomique plus large, incluant des opérations relevant des politiques fiscale et monétaire. Les plus importantes sont les suivantes :

- assurer la stabilisation de la fiscalité, à savoir quel est le niveau du déficit budgétaire susceptible d'être financé de manière viable, en visant un niveau de dépenses suffisant pour atteindre les OMD (objectifs du millénaire pour le développement) sans financement extérieure, et à quel point doit-on pouvoir se fier à l'endettement intérieur ?
- comment les pays peuvent-ils concilier l'objectif de lutte contre l'inflation par une réduction de la masse monétaire et celui de la promotion du secteur financier et du développement qui nécessite un accroissement des ratios M2/PIB et CNE/PIB ?

Les pays participants ont conclu que ces questions constituaient des composantes fondamentales de leur développement national futur et qu'il était crucial de poursuivre l'analyse de la stratégie de désendettement dans la région MEFMI.

Questions sur le renforcement des capacités

Les principaux succès de l'atelier auront été :

- la formation à l'enregistrement des données aux fins d'une stratégie de désendettement et son transfert du logiciel Excel vers le format Debt-Pro, ainsi que la formation à la production et à l'interprétation globale des résultats totaux de la viabilité du désendettement ;
- en outre, les groupes de travail techniques ont permis aux participants de se confronter de manière rigoureuse aux défis concrets qui surgissent au cours de la conduite d'une analyse de la stratégie de désendettement intérieur dans leurs pays respectifs ;
- les travaux en commission et les sessions plénières ont également permis aux participants d'échanger leurs expériences empiriques et d'en tirer des leçons fort utiles ;
- les sessions consacrées au renforcement des capacités ont permis à chaque pays d'évaluer sa capacité à conduire toutes les étapes d'une analyse de la stratégie de désendettement en examinant les conditions préalables, ainsi qu'à développer un plan de renforcement des capacités.

Par ailleurs, l'atelier a été confronté à trois défis majeurs :

- les groupes de travail se sont attelés à faire une analyse technique des prévisions fiscales, financières et monétaires, mais n'y sont pas totalement parvenus, ce qui traduit d'évidentes lacunes dans la compréhension des liens entre ces secteurs ; Ce faisant, la nécessité d'une formation ciblée au profit des personnels concernés s'impose, de manière à renforcer leurs capacités par l'apport d'aptitudes et de connaissances appropriées ;
- l'impossibilité pour les États membres d'envoyer des participants ayant des aptitudes techniques suffisantes pour répondre aux critères requis pour la constitution d'équipes techniques nationales à l'issue de l'atelier. Cela implique que des pays pourraient ne pas avoir la capacité d'entreprendre leurs propres analyses de la stratégie de

désendettement intérieur, ni de fournir des experts régionaux pour apporter un appui aux autres pays dans ce domaine ;

- les données qui ont servi aux études de cas au cours de l'atelier présentaient des incohérences, ce qui a conduit les participants à perdre un temps considérable à améliorer la qualité des données.

Prochaines étapes

Les pays participants et les organisations partenaires de mise en œuvre du programme se sont accordés sur un certain nombre de recommandations pour s'assurer qu'ils adoptent des stratégies de désendettement viables :

- les gouvernements des PPTTE doivent désigner des personnels appropriés pour participer aux activités de formation ;
- l'analyse de la viabilité du désendettement intérieur doit faire partie du programme des ateliers nationaux, de manière à s'assurer que le transfert des capacités touche le plus grand nombre de personnels qualifiés ;
- tous les pays participants doivent renforcer les aptitudes dans des domaines techniques spécifiques, en particulier dans les secteurs fiscal, monétaire et financier ;
- il conviendrait d'installer le logiciel d'analyse Debt Pro dans le plus grand nombre de bureaux possibles, et sensibiliser les personnels sur son utilité, notamment en améliorant les flux d'information et leur coordination ;
- à l'issue des ateliers de formation, les participants doivent être répartis dans des groupes nationaux qui doivent mettre en œuvre les méthodologies de la stratégie de désendettement transmises par le PRC. Tout cela exige des examens de contrôles à long terme de la part des organisations partenaires de mise en œuvre du programme, pour s'assurer de la pérennité de l'utilisation des capacités de gestion de la dette intérieure acquises au cours des ateliers.
- Après la formation, les participants doivent former leurs collègues de manière à étendre l'acquisition de ces compétences. Ce serait là un bon moyen pour faciliter la mise en œuvre des meilleures pratiques dans chaque pays.
- les gouvernements doivent tout faire pour conserver les personnels et les rémunérations d'ensemble, de manière à garantir le maintien des personnels à des niveaux convenables. Les participants ont dénoncé les pratiques de la fonction publique qui consistent à muter des personnels sans se soucier de leurs contributions dans des domaines spécifiques, ce qui nuit énormément aux efforts de renforcement des capacités.

La région MEFMI et DRI vont désormais concentrer leurs efforts en matière de renforcement des capacités dans ces domaines, afin de s'assurer que la dette intérieure non seulement demeure à un niveau de viabilité acceptable, mais aussi contribue de façon optimale au développement national dans les États membres des PPTTE.

GHANA : ATELIER SUR L'ANALYSE DE LA NOUVELLE STRATEGIE DE FINANCEMENT



Le Ghana ayant réussi à atteindre le point d'achèvement PPTE et à bénéficier de l'allègement au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), WAIFEM et DRI ont organisé, du 3 au 14 juillet à Accra, un atelier sur la nouvelle stratégie nationale de financement. Six experts nationaux et trois régionaux et des consultants internationaux ont contribué au succès de l'atelier. Les participants à cet atelier ont inclus de hauts fonctionnaires du ministère des Finances et de la Planification, la Banque du Ghana, le Service du contrôle et de la comptabilité générale, la Commission nationale de planification du développement, les ministères de l'Education, de la Santé, des Transports, de l'Energie, le gouvernement local, du Développement rural et de l'environnement, et d'autres MDA.

L'atelier a offert une formation complète aux fonctionnaires ghanéens en matière d'analyse des questions portant sur la nouvelle stratégie de financement, et a identifié une équipe technique de fonctionnaires qui pourra à l'avenir mettre à jour régulièrement la stratégie pour le Ghana, avec un minimum d'appui extérieur. L'atelier a également aidé le Ghana à consolider la viabilité de la dette au delà de l'initiative PPTE, notamment en définissant et en mettant en application des politiques nationales pour mobiliser de nouveaux financements.

L'atelier a couvert les grands thèmes suivants :

- évaluation de l'aide reçue par le Ghana ces dernières années, désagrégée par prêts et dons, par types (programme, projet, autre), par pourvoyeur (donateur ou prêteur) et par conditions pour l'acceptation du financement, de la mobilisation et du remboursement ;
- réexamen des échéanciers d'engagements et de décaissements par chaque donateur ou créancier et élaboration d'un échéancier de décaissements spécifique au pays pour les prêts et les dons ;
- l'analyse des procédures et les pratiques employées par les donateurs, les prêteurs et le gouvernement, et leur impact sur la mobilisation des dons et des prêts, ainsi que l'identification des principaux donateurs et prêteurs du pays pour accroître les flux d'aide futurs ;
- élaboration de nouveaux scénarios de financement extérieur et de renflouement des déficits pour satisfaire aux impératifs de financement d'un programme accéléré de réduction de pauvreté au Ghana ;
- projection des scénarios macroéconomiques alternatifs sur vingt ans, pour le budget, la balance des paiements et le PIB ; et

- projection des dépenses requises par la lutte contre la pauvreté sur vingt années.

Méthodologie

L'atelier s'est servi de la méthodologie de désendettement national et de la nouvelle stratégie de financement du PRC PPTE. Les participants ont été répartis en cinq groupes techniques - des spécialistes en données sur la dette et en portefeuille, des analystes de la stratégie de désendettement intérieur, des analystes de la nouvelle stratégie de financement, des macro économistes et des analystes de la réduction de la pauvreté. Dans chaque groupe, les participants ont accompli les tâches techniques appropriées, complétées par des conférences, des exercices à commande manuelle et des présentations plénières.

L'atelier a conçu deux scénarios macro-économiques, deux pour la dette intérieure et trois pour le financement extérieur.

- Scénarios macroéconomiques. La base était conforme aux projections de FRPC et au cadre macroéconomique du budget 2006. Le scénario optimiste s'est basé sur l'hypothèse d'un taux de croissance réel du PIB de 8 pour cent.
- Scénarios de la dette intérieure. Le scénario de base a retenu la politique actuelle, pour réduire l'endettement domestique en baissant les coûts de l'emprunt. Le scénario optimiste a accéléré la durée des échéances de remboursement de la dette intérieure en émettant des bons à 5, 7 et 10 ans, pour réduire le coût de l'emprunt public.
- Scénario basé sur la Nouvelle politique de financement. Le scénario 1 intégrait les anticipations actuelles sur l'action des partenaires au développement comme convenu lors d'une récente réunion du Groupe consultatif. Le scénario 2 a supposé une accélération des financements pour réaliser les OMD (Objectifs du millénaire pour le développement), et a inclus une légère augmentation du financement par emprunt après 2015. Le scénario 3 a retenu l'hypothèse selon laquelle l'emprunt commercial serait accéléré à partir de 2007 afin d'atteindre le niveau de dépenses nécessaires pour réaliser les infrastructures liées aux OMD permettant l'autofinancement des projets ultérieurs.

Conclusions et recommandations

En 2004, la dette extérieure a été rigoureusement réduite à 6 447,9 millions USD, reflétant l'annulation de 1 624,9 millions USD au titre du PPTE. En 2006, elle est tombée à environ 2 milliards d'USD, en raison de l'allègement au titre de l'IADM (initiative d'allègement de la dette

multilatérale), libérant des ressources supplémentaires pour réaliser les OMD.

D'autre part, la dette intérieure du Ghana a augmenté de 4,1% entre 2004 et 2005 (même si elle a baissé en du PIB), due en grande partie à de nouvelles émissions des actions de réévaluation vis-à-vis de la Banque du Ghana. Néanmoins, l'échéancier de la dette intérieure a évolué vers l'extrémité long-terme du marché, ce qui a représenté 31% en 2005.

L'atelier a démontré que le désendettement extérieur du Ghana était viable dans le scénario de base en termes de solvabilité au regard des exportations, des recettes budgétaires et du PIB. La réduction significative de l'encours de la dette externe à la suite de l'entrée en vigueur de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM (initiative d'allègement de la dette multilatérale) explique cette situation. Ces événements ont amené l'indicateur de VA/XGS en dessous des 50% de 2006. Toutefois, si le Ghana emprunte de manière non-concessionnelle, sa dette deviendrait insoutenable au regard des exportations en 2018. Cependant, en raison des augmentations supposées considérables des recettes budgétaires, les ratios de revenu du VA/recettes budgétaires du Ghana sont restés viables.

Les résultats de l'atelier ont également indiqué que le Ghana présente de gros risques de non viabilité de sa dette intérieure, en termes à la fois de solvabilité et de ratios de liquidité comparés aux recettes budgétaires. Malgré la détermination de gouvernement pour restructurer la dette en prorogeant les échéanciers de remboursement, l'accroissement de l'emprunt domestique pour les besoins de l'investissement et le développement du marché pourrait compromettre sa viabilité.

En conclusion, on s'attend à ce que la dépendance du Ghana vis-à-vis de l'aide augmente de manière significative dans le court et le moyen terme, en raison de l'accroissement de l'emprunt et des décaissements plus rapides pour financer les OMD (Objectifs du millénaire pour le développement). Cependant, le syndrome de la dépendance vis-à-vis de l'aide devrait s'éloigner dans le moyen et le long terme, au fur et à mesure que la base des exportations de l'économie s'élargit et que la collecte des recettes fiscales s'améliore.

PROGRESSION DES INITIATIVES D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE ET DES DSRP : OCTOBRE 2006

Pays	Dates PPTE II		Dates DSRP		Initiative PPTE
	Décision	Achèvement	Provisoire	Complet	Participation des créanciers
Angola	Aucun calendrier actuellement		2005	...	NA
Bénin	7/00	3/03	7/00	3/03	99 %
Bolivie	2/00	6/01	2/00	6/01	95 %
Burkina Faso	7/00	4/02	5/00	7/00	76 %
Burundi	8/05	mi-2007	1/04	4T2006	84 %
Cameroun	10/00	05/06	10/00	7/03	98 %
Centrafrique	4T2006	...	1/01	4T2006	NA
Chad	5/01	fin-2007	7/00	7/03	93%
Comores	mi-2007	...	05/06	2007	NA
Congo, Rép.	03/06	fin-2009	12/04	4T2006	60 %
Congo, Rép. dém.	7/03	2007	6/02	7-Jun	93 %
Côte d'Ivoire	mi-2007	...	3/02	...	NA
Éthiopie	11/01	4/04	3/01	9/02	92 %
Gambie	12/00	fin-2007	12/00	7/02	81 %
Ghana	2/02	7/04	8/00	4/03	90 %
Guinée	12/00	2007	12/00	7/02	85 %
Guinée-Bissau	12/00	2009	12/00	2006	81 %
Guyana	11/00	12/03	11/00	9/02	81 %
Honduras	7/00	4/05	7/00	10/01	93 %
Kenya	AVD nov. 2003		8/00	2/04	NA
Laos	Aucun calendrier actuellement		4/01	12/04	NA
Liberia	mi-2007	...	T4-2006	fin-2007	NA
Madagascar	12/00	10/04	12/00	11/03	91 %
Malawi	12/00	3T2006	12/00	8/02	97 %
Mali	9/00	3/03	9/00	3/03	85 %
Mauritanie	2/00	6/02	NA	1/01	90 %
Mozambique	4/00	9/01	4/00	9/01	88 %
Myanmar	Aucun calendrier actuellement		Aucun processus DSRP		NA
Nicaragua	12/00	1/04	12/00	9/01	87 %
Niger	12/00	4/04	12/00	2/02	86 %
Ouganda	2/00	5/00	NA	5/00	96 %
Rwanda	12/00	4/05	12/00	8/02	95 %
São Tomé-et-Principe	12/00	2006	4/00	8/05	85 %
Sénégal	6/00	4/04	6/00	12/02	81 %
Sierra Leone	3/02	2006	9/01	7/05	87 %
Somalie	Aucun calendrier actuellement		Aucun processus DSRP		NA
Soudan	Aucun calendrier actuellement		NA
Tanzanie	4/00	11/01	3/00	12/00	90 %
Tchad	5/01	2007	7/00	7/03	93 %
Togo	fin-2007	NA
Viêtnam	AVD 2002		4/01	6/02	NA
Yémen	6/00	...	2/01	8/02	NA
Zambie	12/00	4/05	7/00	5/02	97 %
Érythrée	Aucun calendrier actuellement				NA
Haïti	Oct 2006	T3-2008	Oct 2006	fin-2007	NA
Kirghizstan	end-2006			02/03	NA
Népal	Aucun calendrier actuellement			11/03	NA

Sources :
gouvernements PPTE, FMI et
Banque mondiale

Le Malawi a atteint son point d'achèvement et a été admis l'IADM en septembre 2006, alors que Haïti est devenu éligible à l'initiative PPTE sur la base de son AVD (analyse de la viabilité du désendettement) en septembre 2006. Haïti prévoit d'atteindre le point de décision en octobre 2006.

Principales considérations d'allègement de la dette et de nouveaux financements

Principales considérations macro-économiques et de réduction de la pauvreté

L'AVD du PRC PPTE révèle des ratios inférieurs aux seuils PPTE

La plupart des créanciers assurent un allègement. Dette non viable en raison de nouveaux financements. IADM

Dette extérieure viable/exportations. Mais dette totale non viable du point de vue budgétaire lorsque la dette intérieure est comprise

Le Koweït et l'Arabie saoudite offrent une restructuration sans comparaison. IADM

Point de décision atteint en août 2005

A atteint son PA en mai. IADM. Toujours confronté à des procès

Importants arriérés accumulés

La BisD et la BADEA offrent une aide intérimaire.

DP pourrait se faire à la mi-2007 si la FRPC s'achevait avant la fin 2006. D'énormes arriérés.

DP accepté en mars 2006 ; CP selon les termes de Cologne. L'allègement intérimaire du FMI en fonction des négociations avec le Club de Londres. Les procès se poursuivent.

Les USA sont les seuls créanciers du CP à ne pas avoir encore finalisé l'allègement. Accords avec 13 créanciers commerciaux signés

PD retardé par conflit civil. Admission potentielle grâce à un ratio VA/recettes=361%

Encore à conclure avec des créanciers non-membres du Club de Paris. IADM

Suspension de l'allègement intérimaire du FMI ; limite d'allègement intérimaire par l'IDA et le FAD atteinte

A signé des accords avec pratiquement tous les créanciers. IADM

Allègement intérimaire du FMI, de la BAD et du Club de Paris suspendu. L'Égypte, le Koweït, l'Arabie saoudite et le Maroc prêts à assurer un allègement

Seules l'IDA et la BAD assurent un allègement intérimaire

Les procès liés au bons d'Etat en cours. IADM

Termes de Cologne du CP convenus en mai 2005 pour le stock ; avec un allègement d'appoint. IADM

L'AVD révèle des ratios inférieurs aux seuils PPTE. Allègement au titre des Termes de Houston du CP

En dépit de son éligibilité, le gouvernement ne souhaite pas participer à l'initiative PPTE

Encours de la dette estimé à 3 milliards de USD (600 % du PIB), presque tout en arriérés

Bien avancé avec l'allègement du CP, en contact avec tous les créanciers hors du CP. IADM

CP et allègement supplémentaire atteint en septembre; adoption de l'IADM.

Difficultés avec les créanciers commerciaux hors du Club de Paris. IADM

Non viable en raison de l'absence d'allègement de la part des créanciers arabes. IADM

Accords avec la Chine, le Koweït et l'Afrique du Sud. IADM

Aucun prêt de la Banque mondiale depuis 1987. Probablement non viable

Forte stratégie de la dette et plafonnement des emprunts. Nouveaux allègements en dehors du Club de Paris mais procès en cours. IADM

Aucun accord avec les créanciers hors du Club de Paris. Procès gagné par Taïwan. IADM

Plafond sur les nouveaux financements, sollicite davantage de dons car sa dette est non viable. IADM

Plafonnement des nouveaux emprunts. A bénéficié d'un allègement supplémentaire au point d'achèvement. IADM

Doit recevoir un allègement rétroactif du CP suite à la nouvelle FRPC

A bénéficié de l'allègement des créanciers hors du PC. IADM

Procès à hauteur de 35m de USD. Reprise de l'allègement intérimaire par la BAD en juillet 2005 ; apurement d'arriérés assuré par le FIDA et la BADEA

Accumule d'importants arriérés dus aux créanciers. Banque mondiale engagée au titre de LICUS

Le FMI demande instamment de limiter le recours aux prêts non-concessionnels. Nécessité d'éponger les arriérés.

A bénéficié d'un allègement de dette de pays hors CP (Bulgarie, Chine et Koweït). IADM

Période de consolidation du CP prolongée jusqu'à fin septembre 2005. Assistance intérimaire assurée par la BisD et la BADEA

Admission potentielle due à un ratio VA/recettes de 394%

Rapport des Conseils des IBW sur l'éligibilité à PPTE attendu

Ratios inférieurs aux seuils PPTE, donc traitement de Naples de l'encours auprès du Club de Paris

Procès en suspens. IADM

Négociations en cours pour un nouveau programme suivi par le FMI (PSF)

1^{er} bilan de nouvelle FRPC attendu. DSRP II prévu prochainement

Fin de l'accord de stand-by en mars 2006.

Révision de la 6^{ème} FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) en cours. DSRP (document de stratégie pour la réduction de la pauvreté) en bonne voie.

DSRP final attendu au Trim.4/2006. FRPC toujours en bonne voie.

FRPC et DSRP en cours. 2^e révision FRPC au Trim.4/2006.

Programme d'assistance d'urgence post-conflit (AUPC) approuvé en 2004. Reprise des préparatifs du DSRP

Accord avec l'AID au sujet des revenus du pétrole. Fin de l'actualisation du DSRP en 2007.

FRPC à négocier. DSRP attendu en 2007.

Poursuite prévue de la FRPC. DSRP attendu pour la fin-2006.

Adoption du DSRP complet en juillet 2006. SMP d'avril à décembre 2006.

Nouveau DSRP-I attendu en 2007. Discussion en cours sur EPCA.

Aucune FRPC actuellement envisagée. Nouveau DSRP déjà prêt.

Nouvelle FRPC à négocier

Fin de l'actuelle FRPC en octobre 2006. DSRP actualisé approuvé.

Nouvelle confirmation de l'engagement d'accès au programme du FMI par le gouvernement.

EPCA prévu pour le Trim. 4/2006

Des progrès satisfaisants dans la FRPC

DSRP et FRPC en bonne voie

2^e bilan de la FRPC toujours à l'étude

Expiration de la FRPC en avril 2005, aucun développement nouveau

Accord sur SMP jusqu'en septembre 2006. Début d'avancement du DSFP.

Adoption de la nouvelle FRPC en juillet 2006.

FRPC en cours. Adoption attendue du nouveau DSRP.

Achèvement de l'évaluation de la 4^{ème} FRPC.

Revue satisfaisante de SMP, la FRPC suit son cours.

3^e bilan de la FRPC terminé de manière satisfaisante en décembre 2005. DSRP sur la bonne voie

Aucun programme du FMI depuis 1981-82

Prorogation de la FRPC jusqu'en décembre 2006. DSRP en bonne voie, mais avec moins de succès dans le domaine de la santé.

FRPC en bonne voie, croissance modeste en 2006. Préparation du nouveau DSRP en cours.

PSI approuvé en janv.2006. Modification du DSRP en août 2005

Poursuite de la nouvelle FRPC signée en juin 2006. DSRP-II attendu pour la mi-2007.

FRPC satisfaisante. 1^{er} rapport d'activités du DSRP soumis aux IBW.

Expiration de la FRPC en avril 2006. Négociation de PSI en cours. DSRP en bonne voie.

FRPC et DSRP en bonne voie.

Aucun programme du FMI depuis 1987, aucun progrès dans le domaine du DSRP.

PSF prolongé sur l'année 2006. DSRP-P en cours de préparation

4^e bilan de la FRPC terminé. Nouvelle FRPC publiée en 2005

Suspension des décaissements par la Banque mondiale en janv. 2006 pour cause de problèmes de recettes pétrolières

Négociations SMP en cours.

Aucune FRPC actuellement

Ralentissement de la croissance dû au déclin de la production pétrolière

FRPC en cours. DSRP révisé attendu bientôt.

Admission potentielle due à un ratio VA/exportations de 362%

Possibilité d'un allègement PPTE de 139 millions USD en VA.

Admission potentielle due à un ratio VA/exportations de 345%

Admission probable avec un ratio VA/exportations de 201%. Autorités indécises quant à la participation au PPTE.

SMP under discussion. Projet de DSRP-I achevé mais requiert davantage de travail. SMP en discussion.

Approbation attendue de la FRPC, de même que DP, en octobre 2006. DSRP-I en cours de préparation.

Nouveau DSRP attendu. FRPC en bonne voie.

Expiration de la FRPC en nov-06, pourrait rejoindre les SMP avec la détérioration macro.

Ateliers et séminaires régionaux

Le 4^{ème} séminaire interrégional de la gestion de la dette s'est tenu à Addis-Abeba (Ethiopie) en mai 2006 (voir en page 2).

Le 1^{er} atelier régional de MEFMI sur la stratégie de désendettement intérieur s'est tenu en juillet en Zambie (voir en page 6).

Séminaire régional de Pôle Dette sur les meilleures pratiques institutionnelles et juridiques.

Immédiatement après l'atelier interrégional, Pôle Dette et DRI ont organisé le 11 mai un séminaire sur les meilleures pratiques internationales de gestion de la dette, à l'intention des responsables en charge de la gestion de la dette et de la Nouvelle politique de financement des PPTE d'Afrique francophone. La conférence n'a duré qu'une seule journée, ayant été conçue pour compléter l'atelier interrégional, en encourageant les PPTE francophones à renforcer leurs dispositifs juridiques et institutionnels de gestion des financements publics. Ce faisant, la conférence a permis aux participants de faire les recommandations détaillées sur :

- un cadre juridique générique pour la gestion de la dette publique dans la zone franc, en s'appuyant sur l'expérience du Burkina Faso dans l'élaboration d'une loi nationale en la matière ;
- le renforcement de la coordination de la gestion de la dette avec la politique macroéconomique, à travers les comités nationaux de désendettement et de financement, à l'instar de la Commission nationale de la dette du Bénin ;
- les meilleures pratiques en matière de suivi et d'analyse de l'aide, y compris la conception et la mise en œuvre des stratégies nationales d'aide, et la compilation des recueils sur les politiques et les pratiques des donateurs ;
- l'amélioration des techniques de gestion et la circulation de l'information au sein du gouvernement, en concevant des manuels de procédures pour gérer la dette et le financement publics.

Le 2^{ème} atelier régional de Pôle Dette sur l'analyse de la viabilité du désendettement intérieur. Pôle-Dette et DRI ont organisé ce séminaire à Dakar (Sénégal) du 22 mai au 1^{er} juin. Il a permis de former 41 responsables de la gestion de la dette intérieure de 9 pays d'Afrique francophone dans une nouvelle méthodologie plus approfondie pour analyser la viabilité du désendettement intérieur et formuler des stratégies visant à restructurer la dette domestique et émettre de nouveaux instruments d'emprunt domestiques. Après une journée introductive destinée à faire des présentations, le reste de la première semaine a été consacrée au travail technique de groupe afin de : créer les bases de données de la dette intérieure et rédiger des évaluations de portefeuilles ; déterminer l'opportunité d'une émission d'emprunt pour financer la politique budgétaire et monétaire ; et analyser la demande potentielle des titres d'emprunt publics sur les marchés financiers. La deuxième semaine a combiné le travail de ces groupes dans trois stratégies de financement public, et a simulé leurs résultats pour la viabilité future du désendettement intérieur, les politiques budgétaire et monétaire et le développement des marchés financiers. L'atelier a appliqué la méthodologie en se servant d'une

étude de cas sur le Cameroun. Cependant, chaque pays a préparé ses propres bases de données et son évaluation de portefeuille de la dette intérieure, et a aussi évalué ses besoins en matière de renforcement des capacités d'analyse de la dette intérieure, sans oublier de s'interroger sur la manière dont l'analyse de la viabilité du désendettement intérieur pourrait être approfondie dans de futurs ateliers nationaux.

Ateliers nationaux

La Bolivie : Le CEMLA (Centre d'études monétaires latino-américaines) a mobilisé un cofinancement du PRC, à travers l'agence allemande de coopération au développement, GTZ, pour aider la Bolivie à concevoir une stratégie nationale de financement des OMD (Objectifs du millénaire pour le développement). Le coordonnateur du PRC au CEMLA a entrepris une mission de coordination de 24 au 29 juillet, pour mettre au point les dispositifs techniques, financiers et logistiques. Du 21 au 25 août, une mission préparatoire a collaboré avec un groupe de travail technique national afin d'examiner l'information disponible pour préparer la stratégie nationale, et s'était accordée avec le gouvernement sur la finalité et les résultats attendus de l'atelier. La mission a œuvré en étroite collaboration avec des fonctionnaires du ministère de la Planification du développement, du ministère des Finances, de la Banque centrale de Bolivie, de la Fondation du Jubilé en Bolivie et de la GTZ. La mission a permis au groupe technique de planifier les tâches à accomplir pour assurer la réussite d'un atelier national, prévu à la mi-octobre.

Congo. L'atelier national s'est tenu du 19 juin au 1^{er} juillet, formant 32 techniciens de toutes les agences impliquées dans la gestion de la dette, et des ministères qui financent la réduction de pauvreté. L'atelier a simulé quatre stratégies financières et décidé que la stratégie, qui consisterait en une combinaison de l'allègement de la dette des PPTE et d'un scénario macroéconomique optimiste basé sur des prix du pétrole actuellement élevés, serait probablement la plus apte à maintenir la viabilité du désendettement à long terme, tout en garantissant un financement suffisant à la réduction de pauvreté. Il s'ensuit que :

- le désendettement extérieur redeviendra viable avant le point d'achèvement, en raison de la proportion élevée de la dette due aux créanciers bilatéraux ;
- la viabilité des finances publiques s'opèrera graduellement ; le ratio du service de la dette sur les recettes budgétaires sera de 12,2% en 2006, mais chutera brusquement à 5,4% en 2020 ;
- les critères économiques de convergence de la CEMAC en matière de dette seront respectés dès 2007, avec une réduction considérable du ratio dette/PIB et sans accumulation supplémentaire des arriérés.

Cependant, la mise en œuvre de cette stratégie dépendra du maintien du caractère concessionnel des nouveaux financements publics, du respect des conditionnalités fixées pour atteindre le point d'achèvement à la fin de 2007, et de l'utilisation des revenus courants de pétrole pour diversifier et développer les secteurs non pétroliers de l'économie.

Ghana. L'atelier sur l'analyse de la nouvelle stratégie nationale de financement s'est tenu à Accra en juillet

(voir page 7).

Honduras. L'atelier sur la dette nationale et la nouvelle stratégie de financement s'est tenu à Tegucigalpa, du 19 au 24 juin. Il a visé à actualiser la Stratégie, en menant une analyse complète de la politique de financement de la dette et du développement basée sur la meilleure pratique internationale, et à renforcer les capacités des personnels à analyser et à négocier l'allègement de la dette et des nouveaux financements. L'événement a permis à une équipe nationale de présenter un rapport complet aux décideurs politiques, qui ont vivement approuvé le travail de l'équipe. Les principales conclusions et recommandations étaient les suivantes :

- 1) la dette publique extérieure du Honduras restera viable tout au long de la période de projection, sauf si une augmentation de l'emprunt non concessionnel survenait ;
- 2) le Honduras dispose d'une marge supplémentaire d'emprunt nouveau au regard du contenu du programme actuel du FMI, particulièrement en raison des effets de l'IADM (Initiative d'allègement de la dette multilatérale), même avant tout éventuel allègement par la Banque interaméricaine de développement (BID).
- 3) Toutefois, l'allègement de la dette par la BID, en particulier si elle procure un supplément de liquidité, pourrait apporter une contribution cruciale à la viabilité de la stratégie de désendettement et au financement des OMD (Objectifs du millénaire pour le développement).
- 4) Etant donné la possibilité de combiner la viabilité du désendettement avec des niveaux plus élevés de financement externe, le Honduras devrait essayer d'atteindre les OMD plus rapidement et de façon complète.

Nigeria. Tenue d'un séminaire de sensibilisation.

WAIFEM et DRI ont organisé avec le DMO nigérian, les 14 et 15 juin à Abuja, un séminaire sur les stratégies de financement de la dette et du développement au niveau étatique. Cette rencontre réunissait 95 participants venus des trente-six (36) Etats de la Fédération du Nigeria, sous l'égide d'un projet financé par DFID Nigeria en dehors du PRC PPTE. Le séminaire a conclu que les actions suivantes étaient vitales pour les gouvernements des Etats :

- créer des bureaux de gestion de la dette et renforcer les capacités de gestion de la dette afin d'améliorer les perspectives de pérennisation de la viabilité du désendettement ;
- préserver la haute qualité du nouveau financement et élargir la base de leurs pourvoyeurs afin d'accroître les dons au titre du développement économique et de la réduction de la pauvreté ;
- adopter les meilleures pratiques d'enregistrement des données sur l'endettement en se servant d'un système international comme le CS-DRMS (*Commonwealth Secretariat Debt Recording and Management System* ou Système de comptabilisation et de gestion de la dette du Secréariat de la Commonwealth) ; et
- respecter les principes directeurs pour les emprunts extérieurs et internes, contenus dans l'acte du DMO et le projet de loi sur la responsabilité fiscale, afin d'éviter une montée de l'endettement et du service de la dette à des niveaux insoutenables.

Rwanda. L'atelier national sur l'aide et la stratégie de désendettement s'est tenu en août (voir page 3).

Missions institutionnelles et missions de suivi

La Gambie. WAIFEM et DRI ont conduit une mission institutionnelle de gestion du 5 au 15 juin, au titre d'un projet d'appui intensif financé par DFID. Elle a évalué le cadre institutionnel pour la gestion de la dette et de l'aide et a souligné la nécessité d'actualiser la législation sur les prêts, suggéré qu'une politique coordonnée sur l'aide et la dette puisse être préparée par un Comité de coordination de la gestion de la dette et de l'aide (CCGDA), et qu'une unité de coordination centrale des projets et de l'aide soit créée au sein de DOSFEA, et que soit notifié à toutes les parties prenantes des états mensuel, trimestriel et annuel de la situation de la dette. La mission a également fait beaucoup de recommandations visant à renforcer la gestion de la dette intérieure, parmi lesquelles des réunions hebdomadaires de CBG-DOSFEA pour discuter de la politique, de l'exécution des opérations de rachat de la dette intérieure, la sensibilisation à la consolidation du marché, et un code de conduite pour les opérateurs du marché. En conclusion, la mission s'est accordée avec le gouvernement sur un programme de travail pour achever le projet pour le début de 2007, y compris la formation de base des nouveaux personnels, la tenue d'un atelier national sur la viabilité du désendettement et la nouvelle politique de financement, ainsi que des missions pour parachever un plan de renforcement des capacités et un manuel de procédures.

Niger. Pôle-Dette a entrepris une mission institutionnelle d'appui du 10 au 21 juillet, dont le but principal était d'identifier avec les autorités du Niger les principales mesures nécessaires pour faire converger les aspects institutionnels et juridiques de gestion de la dette vers les meilleures pratiques internationales. La mission a noté qu'il y a une structure institutionnelle et juridique claire pour la gestion de la dette et que le gouvernement faisait d'importants efforts pour les renforcer davantage. Cependant, de tels efforts doivent être basés sur une vision complète et logique de la stratégie nationale de désendettement, et s'appuyer sur des instruments juridiques à la fois aux niveaux macro- et micro administratifs. La mission a également recommandé de renforcer les structures de coordination de la gestion de la dette avec d'autres politiques économiques, et un système de vérification interne des comptes dans les Services en charge de la dette publique. De façon générale, l'évaluation par la mission de la stratégie de désendettement, des opérations et de l'organisation fonctionnelle, a montré que le Niger a une réelle volonté d'accroître l'efficacité de sa gestion de la dette, mais les besoins de continuer ses efforts pour mettre en œuvre une stratégie complète afin de respecter les normes internationales.

Sierra Leone. WAIFEM y a conduit une Mission de management institutionnel du 31 juillet au 4 août, qui a aussi élaboré un plan complet de renforcement des capacités. La mission a constaté que le gouvernement a sensiblement renforcé son cadre institutionnel, en modifiant la loi sur les prêts et en présentant une nouvelle loi sur les procédures budgétaires et la responsabilité, et en incluant un rapport clair de la politique de financement au budget 2006. Le gouvernement a validé les recommandations visant à

renforcer les niveaux des personnels par le détachement, à étayer les lois avec des manuels de procédures, et saisir les données sur la dette intérieure et l'aide dans le CS-DRMS. Le gouvernement a également souligné deux priorités :

- le renforcement de l'efficacité de l'aide, par la formation du personnel à la conception d'une politique gouvernementale de l'aide, améliorer les procédures de gestion de l'aide, examiner les politiques et les procédures des créanciers et donateurs pour évaluer les convergences, préparer un Recueil des politiques et procédures des donateurs et créanciers, et établir des systèmes pour la responsabilité mutuelle entre la Sierra Leone et ses donateurs.
- le renforcement de la capacité de gestion de la dette intérieure, par la conception d'une stratégie de consolidation des marchés obligataires domestiques, la prorogation des échéanciers de remboursement et la réduction des marges de fluctuation des taux d'intérêt, en tenant compte des impératifs de la politique monétaire et fiscale et des programmes de développement du secteur financier.

La méthodologie du PRC PPTTE. La méthodologie d'analyse de la stratégie de désendettement du PRC a connu les développements suivants au cours des derniers mois :

- les critères d'analyse des politiques et procédures des donateurs et créanciers ont été mis à jour par l'intégration des indicateurs de la responsabilité mutuelle de Paris, en anglais et en français. Des mises à jour doivent être faites dans les autres langues et la méthodologie doit être développée davantage pour la pondération et pour une hiérarchisation des donateurs et des créanciers.
- le document expliquant comment mettre en application l'allègement de la dette au titre de l'IADM (Initiative d'allègement de la dette multilatérale) a été mis à jour en incorporant à la fin les détails de la Banque mondiale et les critères d'octroi par le FAD (Fonds africain de développement), et son impact sur les nouveaux décaissements ;
- les modèles d'analyse fiscale, monétaire et financière de la dette intérieure et de projections des taux d'intérêt ont été combinés en un seul modèle, qui permet aux utilisateurs d'évaluer l'équilibre de la demande et de l'offre de la dette intérieure et de s'ajuster à l'excès ou à l'insuffisance d'offre ou de demande. Le manuel de la dette intérieure doit être actualisé pour refléter ces développements ;
- l'effort se poursuit sur la façon de relier le prochain cadre de viabilité du désendettement à long terme des IBW (Institutions de Bretton Woods) avec la méthodologie AVD (analyse de la viabilité du désendettement) du PRC ;
- la version 2006 de la Debt-Pro® rendue publique au début de cette année permet d'analyser la sensibilité des taux d'intérêt et de change et les efforts se poursuivent pour incorporer ce développement à la méthodologie AVD du PRC.

Activités en perspective

- Ateliers régionaux : Pôle-Dette sur la prévention des crises d'endettement ; WAIFEM sur la viabilité du désendettement à long terme ;

- Ateliers nationaux : Angola, Bolivie, Burkina Faso, Comores, Gambie, Ghana, Guyana, Kenya, Tanzanie et Zambie ;
- Missions institutionnelles et missions de suivi : Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Soudan et Ouganda ;
- Gouvernance : la 13^{ème} réunion ministérielle des PPTTE à Singapour en septembre, et la 18^{ème} réunion du comité exécutif à Tegucigalpa (Honduras) en octobre-novembre.
- Détachements : un expert non-OR à DRI/Oxford, un membre de MEFMI à leur mentor et à la Banque mondiale à Washington ; des experts des régions CEMLA, Pôle-Dette et WAIFEM à DRI et au FMI.
- Les produits d'information : les publications sur les négociations de la dette dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée, et les meilleures pratiques institutionnelles et juridiques de gestion de la dette, et le Bulletin d'information no.29.

Programme d'enseignement à distance

Le premier cycle de l'enseignement à distance pour la phase 4 a débuté le 4 septembre, avec 40 étudiants provenant de 8 pays et de 3 organisations régionales. Le processus de sélection des candidats étudiants a été conduit à travers une série de missions d'évaluation de la demande (MED) :

- Les MED dans la région couverte par Pôle-Dette ont permis de sélectionner 10 étudiants au Burkina Faso et au Sénégal.
- Dans la région CEMLA, une MED au Honduras a sélectionné six étudiants.
- Dans la région MEFMI, des MED au Malawi et en Tanzanie ont sélectionné six étudiants.
- Dans la région WAIFEM, une MED en Sierra Leone a sélectionné six étudiants.
- Dans les pays non-membres d'OR, les MED en Ethiopie et à Sao Tomé et Principe ont sélectionné six Ethiopiens (dont deux bénéficient d'un financement de l'ACDI) et quatre ressortissants de Sao Tomé.
- En outre, 1 membre associé de MEFMI, et deux membres des personnels d'OR dont 1 de la BCEAO/BEAC et 1 de WAIFEM participeront au programme.

Dans la phase 4, le contenu de programme a été élargi pour inclure les modules sur la stratégie de désendettement tant intérieur qu'extérieur, la nouvelle stratégie de financement et les données sur la dette. Le programme est aussi disponible dans les quatre langues du PRC (dont le portugais). Comme dans la phase 3, chaque étudiant se voit affecter un mentor, un expert national ou régional, qui fourniront des commentaires et des rétroactions sur les performances de l'étudiant. Un coordonnateur national dans chaque pays est chargé de suivre les progrès des étudiants et de préparer les données et la documentation nationales dont les étudiants ont besoin pour leurs études. Le Programme d'enseignement à distance du PRC emploie des données et des documents nationaux, plutôt qu'une étude de cas générique, ainsi les études de chaque étudiant peuvent être directement appliquées à leur travail. Chaque étudiant étudiera quatre modules séparés, et terminera ses études en participant à un atelier résidentiel dans le courant du dernier trimestre de 2007.

UGANDA : HAUSSE DES INVESTISSEMENTS DE CRÉATION D'EMPLOIS ET DE SUIVI DES



Cet article synthétise les constatations issues de l'Enquête 2004 sur les flux de Capitaux privés étrangers, qui utilisait des données collectées entre 2001 et 2003 et était basée sur un questionnaire amélioré. Leur utilisation s'est faite dès 2005 pour compiler la balance des paiements, mais leur publication a été légèrement retardée. Une enquête actuellement en cours recueille des données portant sur 2004-05 et sera publiée vers la fin de 2006.

L'équipe a réalisé son taux de réponse le plus élevé jusqu'ici (85%) grâce à de meilleures opérations de sensibilisation et d'exécution. Les données ont représenté 90% de l'ensemble des engagements extérieurs. L'équipe a vérifié ces données en les comparant à celles des enquêtes précédentes et aux états financiers, et les a ensuite ajustées pour tenir compte des absences de réponses, de l'échantillon, et de la population, faisant de ces données les plus fiables jamais recueillies en Ouganda. Néanmoins, les retards accusés par les réponses du secteur privé ont prorogé la collecte à un terme supérieur à la durée des enquêtes antérieures. En outre, avec le concours de DFI et de MEFMI, de hauts fonctionnaires ougandais ont examiné toutes les données de 1998 à 2003 pour s'assurer que les séries chronologiques étaient homogènes.

Les résultats

Comme le montre le Tableau 1, le total des engagements extérieurs s'est accru au cours de la période en termes de valeur comptable, mais la valeur marchande (VM) a légèrement diminué en 2003, en raison de la dépréciation monétaire.

L'IDE (investissement direct étranger) représentait plus de 80% du stock, la part des capitaux propres y étant demeurée de loin la plus significative. La part des bénéfices réinvestis a augmenté de manière significative en 2003, ce qui reflète des niveaux élevés de profits. Les capitaux obligataires ont augmenté, particulièrement ceux à long terme. Les flux nets ont été faibles, mais ont probablement été sous-estimés en raison des omissions d'une part des nouveaux capitaux propres.

La plupart des entités s'est fortement spécialisée, ainsi 78% opèrent dans un secteur. Le stock des prises de participation directe se retrouvait essentiellement dans le secteur manufacturier (31%), la finance (19%), et la vente en gros (18%). Les plus grands investisseurs résidaient au Royaume-Uni, aux États-Unis, à l'île Maurice, en Ethiopie, au Kenya et aux Pays-Bas. Les flux nouveaux étaient faibles, principalement dans la finance, la manufacture et la construction, et provenaient du Kenya et du Royaume-Uni. Le stock d'actions en portefeuille s'est accru de façon significative en partant d'une base faible. Cette composante représentait 95% dans la finance et la manufacture, et provenait des organisations internationales, du Kenya, du Royaume-Uni, de l'Inde, de Hong Kong et d'Egypte. L'essentiel de l'investissement réel se retrouvait dans les nouveaux équipements techniques.

Liabilities	2001	2002		2003	
	Stock (VM)	Flow (net)	Stock (kVM)	Flow (net)	Stock (VM)
1. Total	1205	137	141	35	1383
(1+2+3)			6		
2. IDE (investissement direct étranger)	983	90	1139	102	1171
a. Fonds propres	642	5	753	2	724
b. Bénéfices réinvestis	43	42	42	52	52
c. Prêts (Court terme)	11	6	17	(9)	8
d. Prêts (long terme)	287	37	327	57	387
3. Hors IDE	187	2	196	(38)	160
a. Portefeuilles d'actions	8	1	10	0	12
b. Prêts (Court terme)	12	4	16	10	27
c. Prêts (Long terme)	167	(3)	169	(48)	121
4. Autres engagements	36	45	82	(29)	53

	2002	2003
1. Profit net 2a + 2c + 3a	60	85
a. Entités bénéficiaires	101	115
b. Entités déficitaires	(42)	(30)
c. Bénéfices réinvestis	42	52
2. Rendement (profit sur investissement réel)	6	8
3. Intérêt dû et payé	11	8
a. Aux sociétés liées pour l'IDE	3	2
b. Aux sociétés indépendantes	8	7
4. Taux d'intérêt implicite (%)		
a. Aux sociétés liées pour l'IDE	1,0	0,4
b. Aux sociétés indépendantes	4,1	5,2

Les niveaux de la dette, décaissements du principal et paiements se sont accrus de manière spectaculaire au cours de la période. La détention de la plus grande part des actions (33%) revenait au secteur manufacturier suivie de l'agriculture, de la vente en gros, et des « autres » secteurs (y compris l'électricité et l'exploitation minière). Le transport et la construction ont également vu leurs dettes s'accroître considérablement. Les créanciers les plus exposés sont la France et les organisations internationales, ceux qui ont les taux d'accroissement les plus élevés étant le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne. Des décaissements de prêts ont, de loin, dépassé ceux des capitaux propres, et se sont concentrés dans les secteurs agricole et manufacturier, et financés principalement par la France, le Kenya, le Royaume-Uni et la Suisse, bien que d'importantes augmentations aient été signalées pour les îles Vierges, les Bermudes et les organisations internationales.

Les dettes à long terme représentaient l'essentiel de l'endettement total et provenaient des sociétés sœurs, qui ont détenu une part croissante d'actions et des flux de dette émanant de sources indépendantes. Ainsi qu'on en a fait état dans les bulletins d'information précédents, la dette liée tend à bénéficier des conditions plus privilégiées et plus flexibles, mais aussi à être plus volatile en réponse aux évolutions macroéconomiques et du marché.

Le tableau 2 montre que les rendements globaux sur capitaux propres ont augmenté de 6% à 8%, et le nombre d'entreprises commerciales s'est accru de 101 à 115, ce qui constitue un signal positif fort aux investisseurs actuels et potentiels en Ouganda. Le niveau des pertes, et le nombre d'entités déficitaires ont également chuté. S'agissant de l'utilisation des bénéfices, les dividendes versés aux investisseurs directs de capitaux propres ont connu une importante augmentation, mais le niveau des bénéfices réinvestis au titre d'investissement de croissance s'est accru de 25%.

L'intérêt dû et payé a chuté. Cela reflète un accroissement de la part de l'endettement contracté à des conditions plus flexibles auprès des sociétés liées, celles dont « l'intérêt implicite » (dérivé de l'intérêt dû et payé en contrepartie du stock moyen de la dette) est inférieur à la dette émanant des sources « indépendantes », et qui a chuté au cours de 2003. Cependant, les taux d'intérêt implicites sur la dette des sources indépendantes ont augmenté de manière significative en 2003.

Cependant, la performance d'un secteur varie considérablement. Les secteurs de la finance et de la vente en gros ont obtenu les meilleurs rendements, avec respectivement 18% et 14%. Toutefois, le secteur agricole a annoncé des pertes et, étant donné son rôle en tant que

ET DES PROFITS, MAIS BESOINS ACCRUS ACTIFS

principal producteur et employeur, et comme socle de la stratégie de lutte contre la pauvreté en Ouganda, ce résultat constitue un défi pour les décideurs politiques, les donateurs, et le monde des affaires. Les plus hauts niveaux de dividendes déclarés étaient obtenus dans le commerce de gros et la finance.

Les performances ont aussi varié en fonction des pays pourvoyeurs. Les investissements du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Île Maurice étaient les plus profitables. Les investisseurs du Royaume-Uni ont déclaré et payé les niveaux des dividendes les plus élevés, mais leur taux de réinvestissement était le plus faible. En revanche, les investisseurs de Suède, d'Éthiopie et de Suisse ont réinvesti tous leurs bénéfices en 2002, de même que les investisseurs d'Éthiopie et de Belgique en 2003.

Malgré une forte augmentation (de 11%) du chiffre d'affaires total, l'emploi s'est développé très lentement (seulement de 2%). L'emploi des femmes a connu une croissance plus élevée, plus particulièrement dans des postes de gestionnaires et d'agents de maîtrise (20%), et les revenus ont augmenté de 5% (les augmentations étant concentrées dans la finance, la manufacture et le transport). Pour que les CPE puissent apporter une contribution significative à la croissance et à la réduction de

la pauvreté en Ouganda, il conviendrait impérativement de s'assurer que l'emploi et les revenus croissent plus rapidement, en parallèle avec l'investissement et les bénéfices.

L'enquête a permis d'aller beaucoup plus loin dans la collecte des données sur les capitaux étrangers que dans les années précédentes, mais les données demeurent considérablement sous-estimées en raison de la difficulté d'avoir une traçabilité des actifs détenus à l'étranger. La plupart des capitaux propres enregistrés se trouvaient dans l'industrie manufacturière et la finance, avec une partie dans le transport. On a pu relever d'importants crédits commerciaux consentis à des entités indépendantes, et des actifs monétaires à court terme, et les dépôts à vue ainsi que les prêts courts aux entités liées ont augmenté pour atteindre 187 millions d'USD à la fin de 2003.

Recommandations

L'enquête suggère les recommandations suivantes pour les travaux futurs :

1) Le suivi

- améliorer le suivi des actifs par des recensements et des enquêtes auprès des ménages, et effectuer des comparaisons avec des ensembles de données internationales ;

- renforcer le partenariat public-privé et synchroniser le suivi avec le cycle budgétaire des entreprises pour s'assurer une collecte plus rapide des données ;
- saisir les résultats et les profits anticipés.

2) L'analyse et la politique

- Etablir des traités bilatéraux d'investissement avec les principaux pays pourvoyeurs ;
- Identifier les déterminants des taux d'intérêt sur la dette du secteur privé ;
- Analyser les raisons pour lesquelles les pays pourvoyeurs se comportent si différemment lorsqu'il s'agit de rapatrier les profits ou de les réinvestir ;
- Consolider davantage les marchés financiers pour attirer des investisseurs en portefeuille ;
- Mener des études sectorielles sur la manière d'accroître les investissements et les profits dans le secteur agricole ;
- Approfondir l'examen des questions relatives à la promotion de l'emploi et aux thèmes liés à la responsabilité sociale des entreprises.

Pour d'amples informations, visiter les sites Web de la Banque centrale de l'Ouganda (www.bou.or.ug), de l'UIA (www.ugandainvest.com), et de l'UBOS (www.ubos.org.ug).



ACTUALISATION DES ACTIVITES DU PRC CPE

Au cours des derniers mois le PRC CPE a poursuivi ses progrès dans les pays, est passé à la phase 3 du financement, tout en améliorant sa méthodologie, son logiciel et son site Web.

PROGRES DES PAYS

Les pays participants au programme ont progressé comme suit :

- La Bolivie finalise sa proposition pour sa participation à la phase 3.
- Le Burkina Faso (Cycle 1) a mené à bien ses travaux d'exécution, avec un accroissement considérable du taux de réponses, et une diffusion des résultats au cours de la dernière semaine de septembre 2006.
- Le Cameroun (Cycle 1) finalise l'analyse des données, et prévoit la diffusion des résultats pour courant octobre.
- La Gambie (Cycle 2) a obtenu un taux de réponses de 80%. Elle accueille en septembre une Mission de suivi et s'apprête à diffuser ses résultats au cours du 4ème trimestre.
- Le Ghana met au point un financement de la Banque mondiale pour lancer une Mission d'évaluation de la demande au cours du 4ème trimestre.
- Le Honduras a formellement demandé l'appui du PRC CPE et incite les donateurs à engager les financements.
- Le Kenya voit l'aboutissement du financement de son programme par la Banque mondiale, en vue d'une

Mission d'évaluation de la demande (MED) dans le courant du 4ème trimestre.

- Le Malawi (Cycle 3) a achevé ses travaux d'exécution. Le pays assure une vérification des données pour une publication anticipée au cours du 3ème trimestre, un séminaire de diffusion des résultats étant prévue dans le courant du 4ème trimestre. Il a également poursuivi sa recherche des possibilités de financement des futurs cycles par des donateurs locaux.
- Le Nicaragua (Cycle 1) poursuit ses travaux d'exécution, avec en perspective une Mission de suivi prévue au cours du 4ème trimestre, l'objectif étant de diffuser les résultats avant la fin de l'année.
- Le Rwanda finalise sa proposition de projet, après avoir formellement demandé l'appui du PRC CPE.
- La Tanzanie (Cycle 3) a accueilli en août une mission sur la qualité des données et la rédaction des rapports, conduite et organisée par MEFMI et composée d'experts régionaux. Un atelier de clôture et de diffusion des résultats est programmé pour le 4ème trimestre, conjointement avec la formation pour le lancement du Cycle 4.
- L'Ouganda (Cycle 5), a atteint au cours de ses travaux d'exécution un taux de réponse de 35%. C'est dans le courant du 4ème trimestre que le cycle sera clos et les analyses publiées.
- La Zambie continue à explorer des perspectives de financement pour participer à la phase 3.

AUTRES ACTIVITES

Parmi les autres activités du PRC CPE citons :

- la finalisation du document de la phase 3, y compris d'importantes augmentations du financement par les organisations régionales de mise en œuvre, ainsi qu'un échéancier de décaissement des financements propres au programme pour la phase 3 du PRC CPE ;
- l'amélioration du logiciel du PRC CPE. La nouvelle version (1.70.1.2) permet de traiter beaucoup plus rapidement les données, et inclut des améliorations demandées par des experts nationaux au cours de l'atelier de formation des formateurs en septembre 2005. Les utilisateurs sont invités à la télécharger et à adresser leur rétroaction à DFI. Le site Web de EIS fournit maintenant des informations sur les mises à jour techniques à l'attention des experts informaticiens. Nous encourageons vivement les utilisateurs à la fois à télécharger le logiciel sur le site Web de EIS et à adresser leurs commentaires à EIS et à DFI : <http://www.evinsol.co.uk/software> ;
- l'organisation en septembre d'un séminaire de donateurs, en collaboration avec le SECO (Secrétariat d'État pour la coopération économique [suisse]), pour communiquer les constatations et conclusions du programme au SECO et aux autres organismes donateurs ;
- l'amélioration de la méthodologie des questionnaires relatifs aux perceptions de l'investisseur et à la

Responsabilité sociale d'entreprise ;

- la poursuite de la diffusion des Bulletins d'information électroniques du PRC CPE toutes les six semaines, et la mise à disposition des anciens bulletins sur le site Web du PRC CPE ;
- la mise en ligne en libre accès des rapports analytiques nationaux sur une nouvelle page du site Web du PRC intitulée Country Reports y compris, le cas échéant, des liens de référence vers les sites Web des pays ;
- l'actualisation de la page Progrès des pays sur le site Web du PRC CPE ;
- la création d'une nouvelle page consacrée au logiciel sur le site Web du PRC CPE ;
- le renforcement des liens avec les unités des statistiques et d'analyse de l'IDE (investissement direct étranger) de l'OCDE.

PROGRAMME DE TRAVAIL EN PERSPECTIVE

Au cours des prochains mois le PRC CPE entend :

- mener des Missions de suivi en Gambie (3ème trimestre) et au Nicaragua (4ème trimestre), des



Atelier de formation et Mission de séries chronologiques, Tanzanie

ateliers de clôture au Burkina Faso (3ème trimestre) et, au 4ème trimestre, au Cameroun, au Malawi, au Nicaragua, en Tanzanie et en Gambie, et des Missions d'évaluation de la demande au Ghana et au Kenya (4ème trimestre) ;

- finaliser l'avant-projet de publication à paraître sur les

conclusions analytiques (4ème trimestre) ;

- améliorer et actualiser le site Web, le logiciel et les matériels techniques ;
- produire et disséminer les Bulletins d'information électroniques du PRC CPE en trois langues toutes les six semaines.

CAPITAUX PRIVÉS ÉTRANGERS: QUESTIONS FRÉQUENTES

COMMENT LES PAYS DOIVENT-ILS ANALYSER LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES?

Avant 2002, le PRC CPE s'est concentré en grande partie sur la collecte et l'analyse des données sur la balance des paiements et les perceptions ou les intentions de l'investisseur. Ces travaux ont été d'une grande utilité aux décideurs et aux donateurs des secteurs public et privé.

Toutefois, à un niveau international, il est également largement admis que les CPE peuvent apporter une contribution importante à la réduction de la pauvreté et au développement durable par la Responsabilité sociale des entreprises (RSE). Néanmoins, la majeure partie du suivi et des analyses de ces efforts s'est faite par de l'auto notification par les sociétés transnationales, et ont exclu les gouvernements des pays en développement et les organisations du secteur privé. L'OCDE, par exemple, a établi un système des « points de contact nationaux » (PCN), ayant pour mission d'encourager la sensibilisation, la compréhension et l'observance des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales au niveau national, et de traiter des plaintes des syndicats et des ONG, mais ils ne surveillent pas formellement les opérations des entreprises au regard des Principes directeurs, ni ne communiquent avec les autorités nationales.

La meilleure pratique indique que l'auto notification par les sociétés transnationales doit être vérifiée en comparaison à d'autres sources. En conséquence, les pays participant au PRC CPE ont demandé que la phase 2 (voir également le Bulletin n°12) et la phase 3 renforcent le suivi et l'analyse de ces aspects du PRC. Les modalités de sa réalisation sont examinées dans cet article.

La RSE se concentre sur les avantages non financiers (ou

des coûts) de l'investissement, et son impact sur le développement et la réduction de la pauvreté. Cela inclut le suivi et l'analyse de son impact sur l'environnement, la société, et la gouvernance. Cet article couvre les avantages potentiels, les codes internationaux, les défis d'exécution, et les implications pour la méthodologie, l'analyse, et la politique.

Contributions des entreprises

Les divergences de vues quant à la façon dont les entreprises devraient contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement sont très importantes, avec des opinions telles que « le marché est la solution à tout » ou « les entreprises doivent faire des dons » ou encore « les entreprises doivent faire du développement national une composante de leurs activités principales ». Cette dernière approche est décrite par la Commission britannique pour l'Afrique (2005) comme suit:

- développer l'emploi local en termes de nombre, de niveaux, d'équilibre entre les genres et de formation ;
- renforcer les liens entre les investisseurs étrangers et les, petites, moyennes et micro entreprises locales ;
- faire bloc pour inciter les gouvernements à améliorer le climat d'investissement ;
- améliorer les processus de production pour s'assurer de la production au moindre coût d'une grande variété de marchandises, pour en maximiser l'accès aux plus pauvres, et avec le minimum d'incidences négatives sur l'environnement ;
- offrir des services sociaux : soit en payant des impôts au gouvernement, ou soit par le paiement direct de l'éducation, du logement et des services de santé des employés et de leurs familles.

Les initiatives internationales

Un nombre considérable d'initiatives internationales existent pour promouvoir la RSE, y compris des principes directeurs promus par des organisations internationales (l'OIT, l'OCDE, la CNUCED), les normes nationales, les systèmes de certification (ISO), les initiatives volontaires (le Pacte mondial de l'ONU), les indices financiers traditionnels (FTSE4Good), et les directives relatives aux notifications comptables (AccountAbility, et Global Reporting Initiative - GRI). Devoir assurer le suivi des évolutions dans toutes ces initiatives impliquerait des charges de travail énormes pour les pays en développement.

Heureusement, il y a un consensus croissant à se concentrer sur des codes tels que le Pacte mondial de l'ONU, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et la Convention contre la corruption, la GRI, et la Déclaration tripartite sur les multinationales et la politique sociale de l'OIT.

...et des défis dans leur application.

Tandis que les normes environnementales sont sophistiquées et bien établies, celles sur la responsabilité sociale sont beaucoup moins élaborées. L'esprit des multinationales hante la rédaction de beaucoup de codes, qui doivent être adaptés à de grandes entreprises locales et aux PME.

L'aspect crucial est de s'assurer que le suivi et l'analyse sont bien centrés sur leur application, plutôt que sur l'existence de directives et de systèmes de politique. L'analyse internationale indique que les sociétés transnationales ont beaucoup d'avance sur les directives et les systèmes, ce qui leur permet de promouvoir une image positive dans les pays

où se trouvent leurs sièges sociaux, tandis que les PME font plus de progrès en matière d'application.
more precise questions for CSR surveys.

La plupart des codes internationaux ne sont pas coercitifs, reposant sur la persuasion morale, ce qui signifie que les pourvoyeurs de CPE ne subissent que peu de pression pour les appliquer, sauf s'il s'agit de réaliser une publicité positive. Même lorsque les lois des pays en développement insistent sur l'application stricte des normes, ces pays n'ont pas la capacité de surveiller et de contraindre l'entreprise à les appliquer.

Suivi

Les gouvernements doivent se concentrer sur le suivi des actions de l'entreprise et encourager une conduite conforme aux stratégies du développement durable. Chacun des domaines ci-dessus exige des équipes des pays pour :

- engager une vaste consultation avec les parties prenantes appropriées (secteurs public et privé, donateurs, société civile) pour définir les priorités et les besoins en données ;
- évaluer les sources d'informations existantes (auto notification par les entreprises, notification directe aux ministères délégués, aux organisations de surveillance des entreprises etc..) ;
- identifier les données qui devraient être recueillies par des enquêtes directes ;
- s'accorder sur la méthodologie, le partage de l'information et les plans d'action politiques entre des parties prenantes.

Etant donné la nouveauté et la sensibilité de certaines questions, les pays décident souvent de présenter des questions de la RSE graduellement. Ils formulent une liste succincte des questions parmi les suivantes :

- création d'emplois par types : sexe, nationalité (et groupes ethniques) par rapport aux étrangers, fonction occupée (ex. encadrement, qualifié, non qualifié...);
- formation par types : rapport du budget de la formation sur les charges d'exploitation annuelles ; effectifs formés ; nombre moyen d'heures de formation par employé et par an ; transfert de compétence ;

- rémunération et avantages par types : montant dépensé en salaires, traitements, avantages en couverture maladie et accidents, en éducation des enfants d'employés, en maternité, en incapacité, en logement, en indemnités de retraite ; (rapport du salaire le plus bas sur le plus haut) ;
- les droits des travailleurs : liberté d'association et de négociation collective ; pourcentage de la main d'œuvre syndiquée ; jours perdus en raison des grèves ; part de la représentativité des travailleurs au conseil ; dépenses de salubrité et de sécurité ; nombre de blessés ;
- droits humains : nombre d'heures de travail journalier ; âge minimum de recrutement ; droits des minorités ;
- liens avec les entreprises locales : dépenses de soutien aux PME locales ; suivi des fournisseurs ; part de marché des fournisseurs locaux par rapport aux fournisseurs étrangers ;
- distribution des biens aux consommateurs les plus démunis : dépense consacrée à l'adaptation ou à la fourniture des marchandises à prix réduit aux pauvres, aux réseaux d'infrastructure et de distribution, et à la formation des clients à leur utilisation ;
- services sociaux : somme dépensée pour l'ensemble de la communauté : logement, services de santé, programmes VIH / SIDA, infrastructure et services, écoles.
- Environnement : montant dépensé en nouvelles technologies, en promotion des ressources renouvelables, en atténuation des dommages environnementaux, en recyclage, en réduction des émissions et en consommation d'énergie.
- Tentative de corruption : dépense de sensibilisation à la lutte contre la corruption, montant d'argent perdu.

Utilisation des données

Vérification

L'auto notification doit être contrôlée, en concertation avec :

- les organismes nationaux : ministères, agences de promotion de l'investissement, autorités de normalisation, organisations du secteur privé ;
- les entreprises : sites Web et rapports
- ONG consacrée au suivi des opérations d'entreprises (par exemple, OECD Watch, les Amis de la terre,

Amnesty international, Corporate Watch...);

- Médias internationaux et locaux ;
- Points de contact nationaux de l'OCDE et partenaires diplomatiques hors OCDE.

Analyse et implications politiques

Plusieurs étapes analytiques et politiques doivent émerger d'un meilleur suivi :

- création des profils d'entreprise pour évaluer la performance, le respect des codes, le progrès, et les prochaines étapes, passant en revue la performance de l'entreprise au fil du temps ;
- utilisation des profils (ou de l'information en provenance d'autres pays) pour fournir une couverture médiatique positive et des récompenses aux meilleures entreprises en matière d'exécution, afin d'encourager la meilleure pratique par le secteur privé et ainsi augmenter la valeur de ses titres, les gains des employés, ou les opportunités d'accès au marché pour les plus pauvres ;
- conception des plans d'action sectoriels et globaux de politique pour améliorer l'application de la RS ;
- perfectionnement des stratégies de promotion de l'investissement et des incitations fiscales en faveur des objectifs de la RSE.
- travailler avec la communauté internationale (par ex. par l'intermédiaire de Points de contact nationaux de l'OCDE et des ONG) pour encourager l'application accrue par les entreprises - voir le www.oecdwatch.org pour des mises à jour sur le statut des cas présentés aux PCN.

En raison des efforts du PRC, beaucoup de pays surveillent déjà la RSE partiellement par une liste de questions choisies. Mais une approche beaucoup plus complète est nécessaire dans la méthodologie, l'analyse, la politique, et la consultation avec un groupe élargi de parties prenantes nationales et internationales, utilisant ainsi pleinement les initiatives et les lois internationales et nationales. La prochaine publication du bulletin du PRC CPE présentera des questions plus précises pour des enquêtes de la RSE.

¹ Voir http://www.12manage.com/methods_prahalad_bottom_of_the_pyramid.html.

QUESTIONS TECHNIQUES SUR L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE

APPUI JURIDIQUE AUX PPTE - PLAIDOYER POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (A4ID)

Depuis 1997, les PPTE n'ont cessé de solliciter un appui pour empêcher ou défaire des procès intentés à leur encontre par des créanciers qui ne souhaitent pas accorder d'allègement de la dette à l'instar de l'initiative PPTE. En 2006, des structures ont été finalement créées pour fournir une telle aide.

A4ID est une nouvelle organisation indépendante basée à Londres, qui fournit une assistance juridique gratuite aux pays en développement et aux ONG de développement. Le but de A4ID est de s'attacher les services des avocats internationaux les plus qualifiés, afin de permettre aux pays en développement d'accéder à la justice et de poursuivre les objectifs du millénaire pour le développement de l'ONU, dans les domaines du commerce, de la dette et de la finance, de la propriété intellectuelle, du développement, de la gouvernance et du renforcement des capacités. Un domaine primordial de notre action réside dans l'appui apporté aux pays en développement pour les aider à

surmonter les problèmes juridiques liés à la dette. A4ID s'attache à fournir :

- Des conseils sur des procès et des réclamations d'arbitrage concernant des prêts existants. Les cabinets membres d'A4ID représentent déjà un certain nombre de pays débiteurs dans leur défense juridique ou des demandes d'arbitrage présentées par un certain nombre de créanciers, par des avocats spécialistes en litiges et en arbitrages internationaux les plus expérimentés. Outre le fait d'offrir cette représentation, A4ID mène actuellement des études diligentes des plaideurs potentiels, de sorte que l'information puisse être employée pour aider d'autres pays à l'avenir. L'organisation prépare également les meilleurs documents d'étude de cas pratiques pour les pays en développement et les avocats, en vue de leur utilisation pour défendre des actions de litiges et d'arbitrage.
- Des conseils et des formations sur de futures initiatives de finances et d'accords de prêt. A4ID

programme une série d'ateliers de formation pour renforcer la capacité des représentants des pays débiteurs et pour partager avec eux des connaissances afin de s'assurer qu'ils peuvent mieux défendre contre les litiges, particulièrement au niveau national, et que les futurs accords de prêt seront moins exposés à des actions judiciaires. Ceux-ci examineront les meilleures pratiques dans la résolution de litiges, aussi bien que les aspects principaux de nouveaux prêts tels que la juridiction compétente, la loi applicable, ce qui devrait ou ne devrait pas y être inclus afin de protéger les intérêts du débiteur, de l'immunité souveraine et de l'attribution des instruments d'emprunt.

Toute l'aide d'A4ID est fournie à titre gracieux, bien qu'elle mobilise les compétences des meilleurs avocats internationaux. Pour plus d'informations sur A4ID et son action sur la dette, contacter Nick Flynn à Nick.Flynn@Weil.com ou Katie Frith à katie.frith@a4id.org.

QUESTIONS TECHNIQUES SUR L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE

COMMENT LES PAYS DOIVENT-ILS COMPTABILISER L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE AU TITRE DE L'IADM ?

1) L'allègement par le FMI

La responsabilité de l'endettement vis-à-vis du Fonds repose sur la Banque centrale en tant qu'emprunteur. Par conséquent, l'allègement de la dette par le Fonds a pour conséquence une réduction des engagements extérieurs de la Banque centrale et soit :

- une augmentation correspondante des engagements intérieurs de la Banque centrale (dépôts du gouvernement auprès de la Banque centrale) ou de ses capitaux propres (bénéfices de la Banque centrale) ; ou
- une diminution correspondante des créances de la Banque centrale vis-à-vis du gouvernement.

En conséquence, les actifs nets étrangers augmentent et les actifs nets domestiques diminuent du montant de la réduction des créances du FMI, alors que la base monétaire demeure inchangée.

Le tableau suivant décrit trois cas selon les dispositions d'usage dans un pays pour le transfert des ressources issue d'un allègement de la dette par le FMI entre la Banque centrale et le gouvernement :
Cas A : la dette vis-à-vis du FMI est de la responsabilité de la Banque centrale et les prêts n'ont pas été re-prêtés au gouvernement :

Alternative 1 : l'accord sur l'allègement de la dette consiste à transférer son produit au gouvernement ;

Alternative 2 : l'allègement de la dette se traduit par des bénéfices plus élevés de la Banque centrale ;

Cas B : la dette vis-à-vis du FMI est de la responsabilité de la Banque centrale et les prêts ont été re-prêtés au gouvernement ;

Cas C : la responsabilité de la dette vis-à-vis du Fonds repose directement avec les autorités fiscales ;

Tous les pays post-PPTTE ont dû convenir des arrangements entre leurs banques centrales et leurs gouvernements en ce qui concerne le transfert au budget de l'allègement de la dette par le FMI. Ces arrangements varient, allant de l'affectation de toutes les ressources dans des comptes spéciaux à la Banque centrale (Madagascar, Mozambique, Rwanda et Tanzanie) aux accords de transferts ad hoc (Ghana) et au transfert effectué par les banques centrales en conformité avec le service de la dette précédemment programmé (Guyane, Honduras, Ouganda et Zambie). En outre, les pays ont adopté des calendriers différents pour l'utilisation des ressources, comme d'avoir 3 ans au Ghana, 4 ans au Mozambique et 10 ans à Madagascar.

Le traitement de l'allègement au titre de l'IADM dans les comptes fiscaux implique deux étapes :

- refléter la composante don de l'allègement IADM, qui sera différent selon les modalités du transfert de la composante don et suivant que le pays compile ses comptes fiscaux au comptant ou sur une base cumulée. Cela apparaît en dessous de la rubrique dons du compte des ressources
- publier les nouveaux calendriers d'amortissement et d'intérêt pour les engagements extérieurs restants et exceptionnels.

Dans la balance des paiements, l'allègement au titre

de l'IADM est comptabilisé comme une entrée de crédit (apport) dans le compte de capital global du gouvernement (ou d'autres secteurs si la Banque centrale est le débiteur), avec une entrée au débit correspondante et montrant une réduction équivalente des engagements vis-à-vis du Fonds dans le compte financier dans la rubrique autres investissements ou engagements. Les réserves internationales brutes sont au départ inchangées.

2) L'allègement AID et BAD

On y retrouve l'annulation de la dette directe auprès

des autorités fiscales. Par conséquent on ne s'attend pas à ce que l'allègement fait par ces deux institutions puisse affecter les comptes monétaires, alors que l'impact sur la balance des paiements sera semblable à celui provoqué par l'allègement du FMI. L'impact de l'allègement de l'AID et de la BAD sur le compte fiscal dépend du mode de compilation de ses comptes fiscaux, soit un paiement au comptant ou sur une base cumulée. Le tableau ci-dessous montre l'impact sur une base de comptabilité au comptant.

Impact sur les comptes monétaires de l'allègement du FMI au titre de l'IADM				
	Case A		Case B	Case C
	Alternative 1	Alternative 2		
Actifs nets étrangers	+ 500	+ 500	+ 500	0
Actifs étrangers				
Engagements extérieurs	- 500	- 500	- 500	
Actifs nets domestiques	- 500	- 500	- 500	0
Créances nettes sur le gouvernement	- 500	0	- 500	
Créances sur le gouvernement	0	0	- 500	
Dépôts du gouvernement	+ 500	0	0	
Autres éléments nets	0	- 500	0	
Actifs		0		
Avoirs et engagements		- 500		
Base monétaire	0	0		0

Impact de l'allègement AID/BAD sur les comptes fiscaux - base de comptabilité au comptant	
	Changements au budget pour l'IADM
Produit des activités ordinaires	
Dépenses	
dont intérêts	
dû à l'AID	- 3
dû à la BAD	- 2
Solde global	+ 5
Financement :	- 5
Extérieur, dont	
AID	25
BAD	10
Domestique, dont	
dépôts* gouvernementaux liés à l'IADM	- 40
Éléments d'information :	
Dette du secteur public (après l'IADM)	-750
Allègement AID au titre de l'IADM	500
Allègement AID au titre de l'IADM	250
L'épargne découlant de l'amortissement de l'IADM :	35
AID	25
BAD	10
L'épargne découlant des intérêts de l'IADM :	5
AID	3
BAD	2

* this amount arises due to 'excess' financing in the base case, prior to any post-MDRI adjustment of financing (eg reduction) or spending (increase)